

Etude 2022

PROFIL DES MÉTIERS DE L'HAMEÇON DU VAR

Activité de pêche des navires de moins de 12
mètres entre 2008 et 2018



PELA-Méd
Pêcheurs Engagés pour
L'Avenir de la Méditerranée



Ifremer
Système
d'Informations
Halieutiques

Am!ure
CENTRE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DE LA MER



PLANÈTE MER

La mission que Planète Mer s'est donnée, c'est d'agir tous ensemble pour retrouver un équilibre durable entre la vie marine et les activités humaines. Nous intervenons dans 3 domaines d'action : la protection de la biodiversité marine, la gestion des ressources de pêche, la restauration des milieux dégradés. Pour atteindre nos objectifs, nous construisons avec les parties prenantes des solutions concrètes, sur le terrain, reproductibles sur d'autres territoires et qui peuvent être reprises et mises en œuvre dans les politiques publiques le cas échéant. Planète Mer est une association reconnue d'intérêt général.

LE CDPMEM Var

Le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var, est une organisation interprofessionnelle des métiers de la pêche maritime et des élevages marins du Var. Organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public, il fédère près de 200 professionnels. Au quotidien, il s'engage pour la préservation et le développement des métiers traditionnels de la pêche. Ses missions sont d'assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin et d'assurer, auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises, une mission d'information et de conseil.

L'IFREMER

L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer est reconnu dans le monde entier comme l'un des tout premiers instituts en sciences et technologies marines. L'Ifremer s'inscrit dans une double perspective de développement durable et de science ouverte. Ses salariés mènent des recherches, produisent des expertises et créent des innovations pour protéger et restaurer l'océan, exploiter ses ressources de manière responsable, partager les données marines et proposer de nouveaux services à toutes les parties prenantes.

L'UMR 6308 AMURE

L'Unité Mixte de Recherche Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux est un centre de recherche et de formation pluridisciplinaire en sciences sociales et humaines axé sur la mer, rattaché à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), au Département Ressources Biologiques et Environnement (RBE) de l'Ifremer, et associé au CNRS. Les domaines de recherche menés au sein d'AMURE incluent l'analyse et l'évaluation des politiques publiques et des institutions dans les domaines du développement des territoires et des activités maritimes, de l'exploitation des ressources et de la conservation des écosystèmes marins et côtiers.

LES PORTEURS DE PROJET



LES PARTENAIRES SCIENTIFIQUES



LES PARTENAIRES FINANCIERS



PUBLICATION

Responsable de publication : Planète Mer

Copyright : Planète Mer

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs.

Citation : Racine M., Léonardi S., Gourguet S., Lepetit A., 2022. Profils des navires de petite pêche du Var. Les flottilles varoises des métiers de l'hameçon : étude de l'activité générale de pêche, des débarquements et des caractéristiques des navires de -12 m du Var entre 2008 et 2018. Programme PELAMéd. Planète Mer. 61 pages.

Mise en page : Mickael Racine et Agence de communication Pollen

Photographie en couverture : © Planète Mer – M. Racine

Disponible sur : planetemer.org

Février 2022

PROFIL DES NAVIRES DE PETITE PÊCHE DU VAR

Les flottilles varoises des métiers de l'hameçon :
étude des activités de pêche, des
débarquements et des caractéristiques des
navires de moins de 12 mètres du Var entre
2008 et 2018

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le CDPMEM Var, partenaire clé sans qui PELA-Méd ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Nous exprimons notre reconnaissance auprès de Sophie Gourguet et Sophie Léonardi de l'Ifremer Brest – UMR AMURE qui ont encadré cette étude et permis la réalisation de ce recueil. Nous remercions le Système d'Informations Halieutiques de l'Ifremer nous ayant mis à disposition les jeux de données qui ont rendu ces analyses possibles. Aux pêcheurs qui innovent, cherchent à minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement et qui fournissent des produits de la mer de qualité. Planète Mer remercie également la Fondation Daniel & Nina Carasso, France Filière Pêche, la Fondation Une goutte d'eau pour notre planète ainsi que la Fondation d'entreprise Carrefour de soutenir le programme PELA-Méd et ainsi, la pêche artisanale aux petits métiers du Var.



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
DÉFINITIONS	7
PRÉAMBULE	8
LES MÉTIERS DE L'HAMEÇON	
INFÉRIEURS À 3 MILES NAUTIQUES	10
Caractéristiques des navires	12
Evolution de l'activité et de la production	14
Dépendance et contribution	19
Les métiers exercés	23
Bilan	26
LES MÉTIERS DE L'HAMEÇON	
SUPÉRIEURS À 3 MILE NAUTIQUES	28
Caractéristiques des navires	29
Evolution de l'activité et de la production	34
Dépendance et contribution	39
Les métiers exercés	43
Bilan	46

SOMMAIRE

TABLEAU COMPARATIF DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FLOTTE DE PÊCHE DU VAR ET DE SES PRINCIPALES FLOTTILLES	47
PERSPECTIVES	50
Les ateliers participatifs de l'étude	50
Valoriser l'expérience des pêcheurs	51
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES GÉOGRAPHIQUES	52
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ESPADON	53
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE	55

AVANT-PROPOS

La pêche professionnelle dans le Var est une petite pêche côtière pratiquée par des unités de dimension et capacité réduite, marquée par une forte polyvalence. Cette pêche fait depuis une dizaine d'années face à de nombreux défis. Pour y répondre, Planète Mer en collaboration avec le Comité départemental des pêches maritimes et élevages marins du Var (CDPMEM Var) a construit le programme PELA-Méd (Pêcheurs Engagés pour L'Avenir de la MEDiterranée) pour améliorer notamment la connaissance et la gestion des pêches du Var.

Le modèle économique des bateaux aux “petits métiers” dans le département du Var est construit sur plusieurs saisons (et même pour certains armateurs sur le recours à une autre activité professionnelle). Pour chaque saison, les pêcheurs choisissent un ou plusieurs métiers permettant la capture des espèces cibles recherchées. D'après leurs dires, certains métiers sont particulièrement structurants pour la flotte de pêche varoise. En effet, ils sont pratiqués par une majorité de bateaux et représentent un chiffre d'affaires important pour leur activité. La situation de cette flotte amène à se poser la question de la dépendance économique des entreprises de pêche à certaines espèces et quelles peuvent être les mesures de régulation (de l'accès) à mettre en place afin d'améliorer la situation économique de ces entreprises tout en exploitant durablement les ressources.

Afin de répondre à cette question cette étude propose d'analyser la contribution et la dépendance aux espèces pêchées et aux métiers exercés de la flotte de pêche du Var et des 4 principales flottilles de pêche identifiées. Ces analyses sont basées sur plusieurs jeux de données mis à disposition par le Système d'Information Halieutique (SIH) de l'Ifremer. Ces données ont été collectées dans le cadre du programme OBSDEB sur la période 2008-2018 pour les navires du quartier maritime de Toulon.

Ce document, présentant les principaux résultats, a vocation d'alimenter une discussion entre pêcheurs et scientifiques lors de futurs ateliers participatifs. L'objectif est de confronter les résultats issus des modèles théoriques estimés par le SIH et l'expérience de terrain acquise par les professionnels de la pêche.

La prise en compte de l'expérience des pêcheurs est primordiale afin de mieux comprendre la dépendance économique des flottilles de pêche du Var aux espèces et aux métiers. Elle permettra de pouvoir réfléchir aux outils et mesures de gestion et de régulation de l'accès aux ressources par anticipation des conséquences économiques sur la flotte de pêche du Var.

DÉFINITIONS

La « flottille » est un ensemble de navires de pêche présentant des stratégies d'exploitation similaires dans le choix des métiers exercés et espèces ciblées au cours d'une même période : une année dans cette étude. Une flottille est donc un groupe de navires partageant, durant une année, des caractéristiques similaires en termes technique, de structure économique et d'activités de pêche. La typologie des flottilles utilisée dans cette étude a été développée par l'Ifremer pour les navires de pêche français à l'échelle de la Méditerranée¹.

Un « métier » est le croisement entre l'engin de pêche utilisé et l'espèce ciblée (ex : filets à rascasses, plongées à oursins, etc.).

La « Capture Par Unité d'Effort » (CPUE) est un rendement symbole à la fois d'une valeur économique et écologique. Il s'agit d'une mesure indirecte de l'abondance d'une ressource collectée. Dans ce rapport, elle est calculée en volume débarqué (kg) par marée et matérialise la quantité de ressources halieutiques pêchées par sortie de pêche. Une diminution de la CPUE renvoie donc à une baisse de l'efficacité de pêche.

Le terme « nca » désigne l'ensemble des espèces du même genre de poisson pêché. Lorsque « nca » est mentionné cela signifie que les individus n'ont pas été identifiés au niveau de l'espèce.

Les « poissons marins nca » désignent un ensemble de poissons marins dont l'espèce n'a pas été identifiée lors du recensement.

Le terme « autres » regroupe l'ensemble des espèces qui ne font pas partie des 10 principales espèces du paramètre étudié (volume, valeur) sur la série.

Le terme « soupe » désigne un ensemble de poissons de roche (notamment les rascasses et les crénilabres) ayant pour finalité la cuisine de la traditionnelle soupe varoise.

Le terme « dépendance » d'une flottille à une espèce désigne la part des débarquements totaux de la flottille attribuable à cette espèce.

Le terme « contribution » d'une flottille à une espèce désigne la part de cette flottille aux débarquements en volume totaux de l'espèce dans le Var.

¹Macher Claire, Demaneche Sebastien, Gamp Elodie, Merrien Claude, Lespagnol Patrick, Daures Fabienne, Leblond Emilie, Berthou Patrick, Ruchon François, Brigaudeau Cecile (2015). Typologie des flottilles pour la Méditerranée. Document méthodologique 2015 (accessible sur demande sur archimer).

PRÉAMBULE

Les résultats présentés dans ce document sont issus des analyses de plusieurs bases de données mises à disposition par le Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer dont :

- Des données agrégées issues du programme d'observation des marées au débarquement, mené au retour de marée (OBSDEB¹) des navires côtiers de moins de 12 mètres déployés en Méditerranée, dont le Var, de 2008 à 2018 (estimations des efforts de pêche, captures et valeurs débarquées par flottille des pêcheries côtières) ;
- Des informations agrégées à l'échelle de la flottille issues du fichier FPC (Fichier Flotte de Pêche Communautaire) ;
- Des données d'Activité² qui recensent notamment les métiers pratiqués chaque mois par les navires et les données d'affectation de chaque navire à une flottille de pêche annuelle.

Ce document concerne uniquement les navires du Var³ de moins de 12 mètres ayant exercé une activité de pêche aux petits métiers en mer et en lagune entre 2008 à 2018, et étant identifiés comme appartenant aux flottilles des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques et des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques.

Les résultats de l'étude n'engagent que leurs auteurs.

¹Données d'effort ou de production extrapolées - Source DPMA et Ifremer SIH, traitement des données Ifremer - Système d'Informations Halieutiques

²Source Ifremer - Système d'Informations Halieutiques

³Quartier maritime de Toulon



LA FLOTTILLE VAROISE DES METIERS DE L'HAMEÇON INFÉRIEURS À 3 MILES NAUTIQUES

Le navire moyen des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques sur la période 2008-2018

Le métier de l'hameçon inférieur à 3 miles nautiques « type » au débarquement



Evolution moyenne des volumes débarqués, des valeurs débarquées, du nombre de marées et de la puissance motrice entre 2008 et 2018 : (+) signifie augmentation moyenne sur l'ensemble de la période et (–) signifie diminution moyenne sur l'ensemble de la période

*Valeur débarquée

Caractéristiques des navires

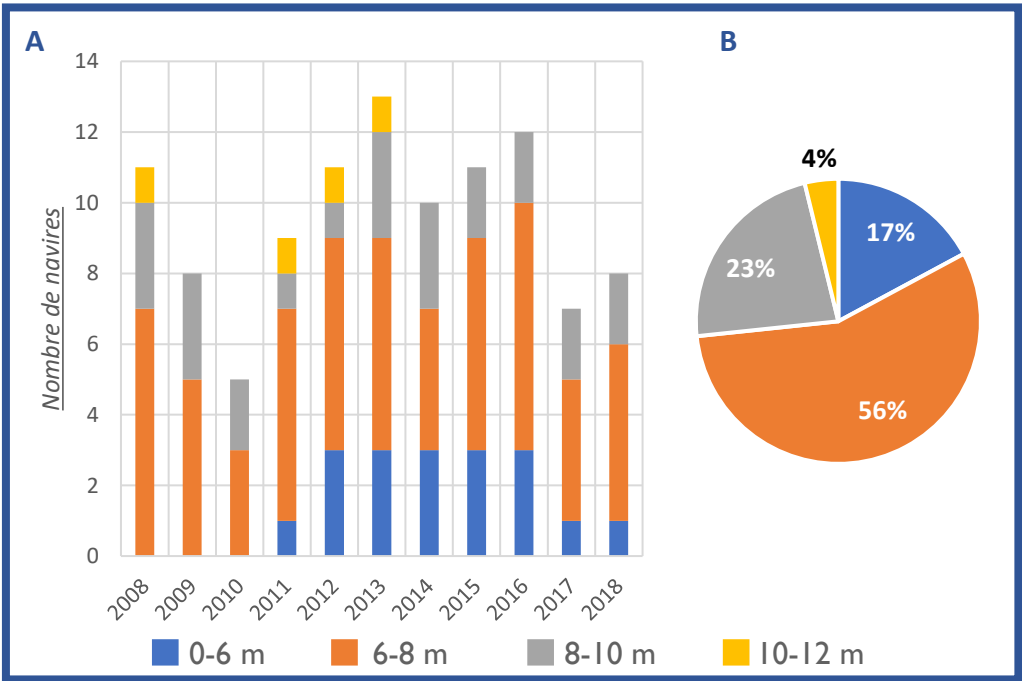
Evolution du nombre de navires

-27%

C'est la diminution du nombre de navires de cette flottille entre 2008 et 2018. Le nombre de navires de pêche est passé de 11 en 2008 à 8 en 2018 (-27%). La décroissance est variable marquant un minimum à 5 navires en 2010, un maximum à 13 navires en 2013, une diminution à 10 embarcations en 2014 pour revenir à 12 navires en 2016, et enfin 8 navires en 2018.

Répartition du nombre de navires par classe de taille

Entre 2008 et 2018, le nombre de navires de moins de 6 mètres est passé de 0 à 1 embarcation ; apparaissant en 2011 et allant jusqu'à 3 navires de 2012 à 2016. Le nombre de navires de 6 à 8 mètres a oscillé entre 3 et 7 embarcations. Le nombre de navires de 8 à 10 mètres a d'abord diminué de 3 à 1 navire entre 2008 et 2012 puis est remonté à 3 navires entre 2013 et 2014 et s'est maintenu à 2 navires sur la fin de période. La classe de taille des navires de 10 à 12 mètres est peu présente. Cette classe de taille compte 1 navire en 2008, 2011, 2012 et 2013 soit 4% des navires sur l'ensemble de la période.

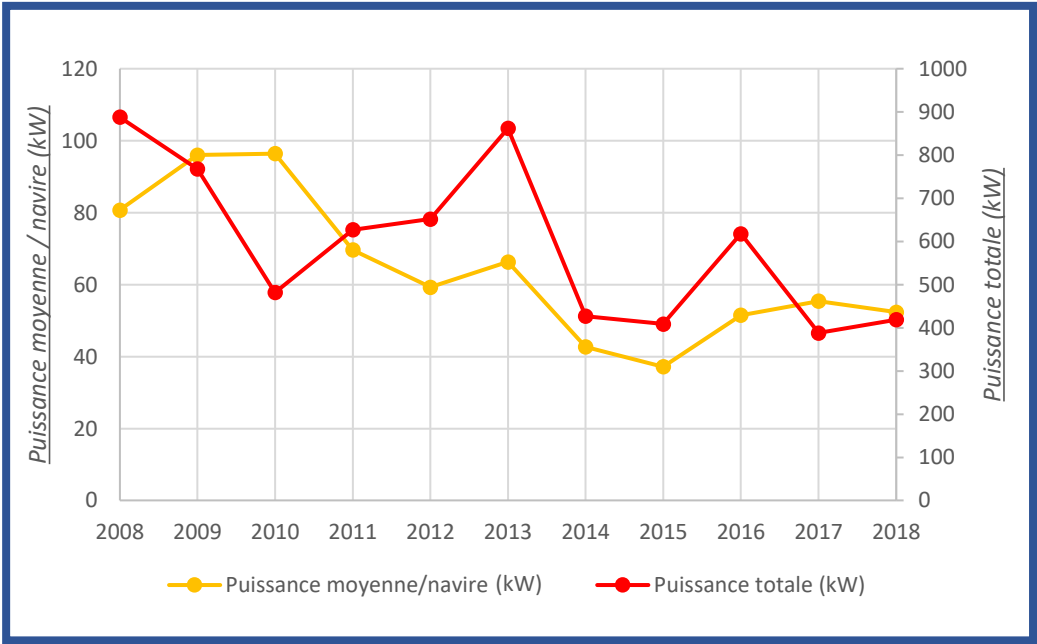


(A) Evolution du nombre de navires de pêche des différentes classes de taille de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018, (B) Proportions des classes de taille composant la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var (2008-2018)

Evolution de la puissance motrice moyenne

-35%

C'est la diminution de la puissance motrice moyenne d'un navire de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques qui est passée de 81 kW à 52 kW entre 2008 et 2018 (-35%). Entre 2008 et 2010, cette puissance motrice moyenne augmente de 20 %, passant de 80 kW à 96 kW avant de connaître une forte décroissance (-35%) et d'atteindre un minimum en 2015 à 37 kW puis de remonter jusqu'à 52 kW en 2018. En parallèle, la puissance motrice totale est divisée par 2 sur la même période.



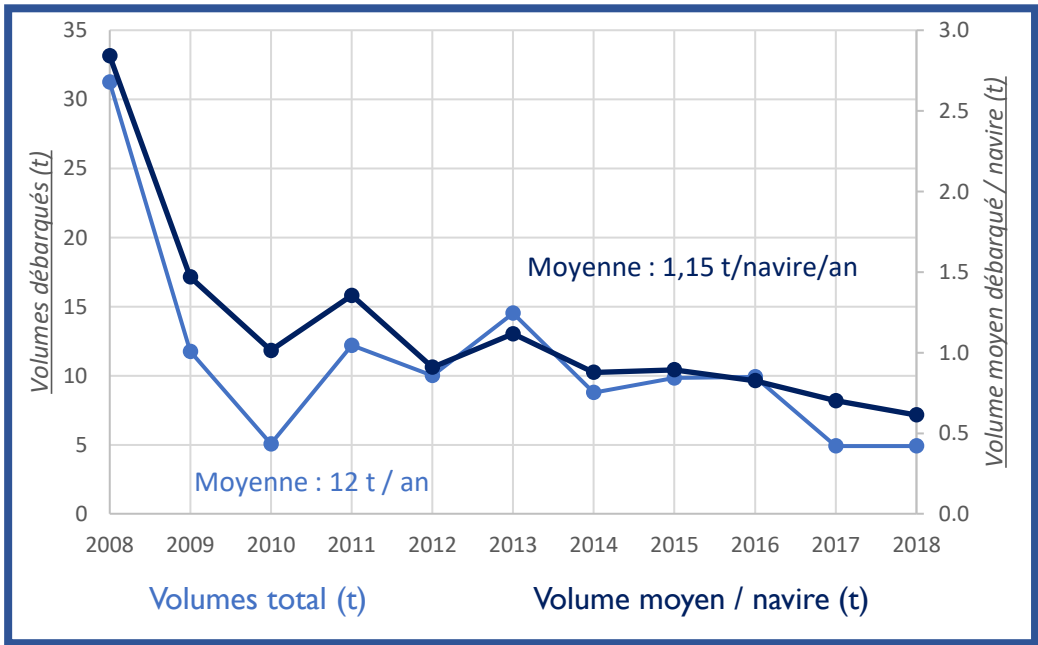
Évolution de la puissance motrice moyenne par navire et de la puissance motrice totale de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018

Evolution de l'activité et de la production

Evolution des volumes débarqués

-82%

C'est la diminution des volumes totaux débarqués par la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques, passant de 31 tonnes en 2008 à 5 tonnes en 2018 (-82%) : le minimum de la période. Cette tendance est marquée par un effondrement des volumes de 62% entre 2008 et 2009, puis d'une diminution globale sur la fin de la période. Les volumes débarqués à l'échelle du navire suivent la même tendance. Leur diminution est de 78%.

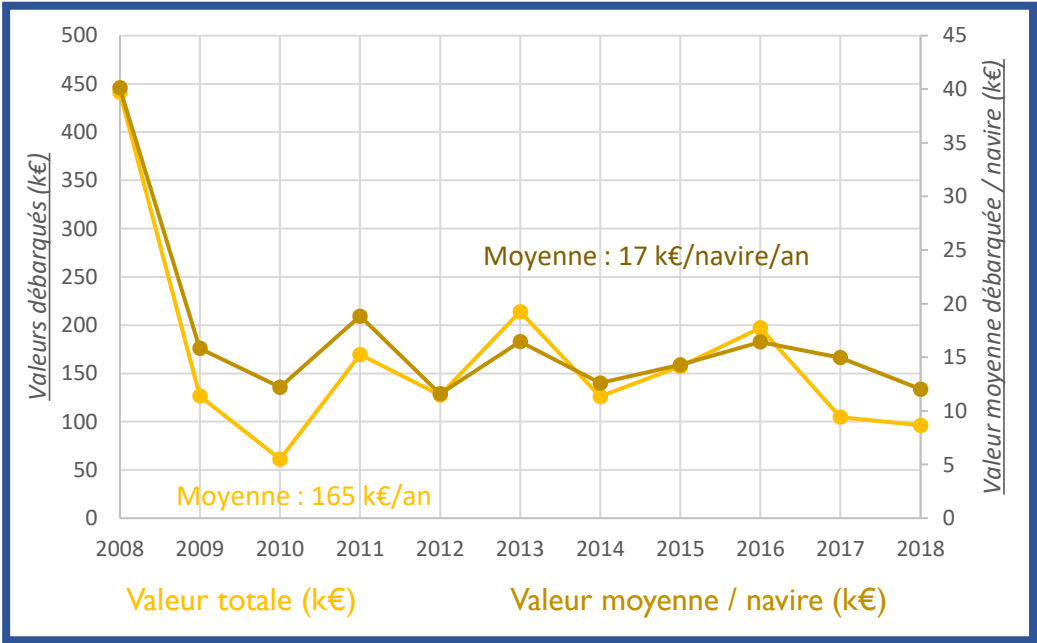


Evolution des volumes débarqués par la flottille de pêche des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018 (bleu clair) et des volumes moyens débarqués par navire (bleu foncé)

Evolution des valeurs débarquées

-78%

C'est la diminution des valeurs totales débarquées par la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques qui ont drastiquement diminué sur la période passant de 441 000€ en 2008 à moins de 100 000€ en 2018 (-78%), avec un minimum de 61 000€ atteint en 2010. Les valeurs totales débarquées ont d'abord chuté en 2009-2010 puis ont augmenté à 215 000€ en 2013. Malgré une légère augmentation en 2015-2016, les valeurs diminuent de nouveau jusqu'en 2018. Les valeurs ramenées au navire suivent les mêmes fluctuations. Leur diminution s'élève à 70%.

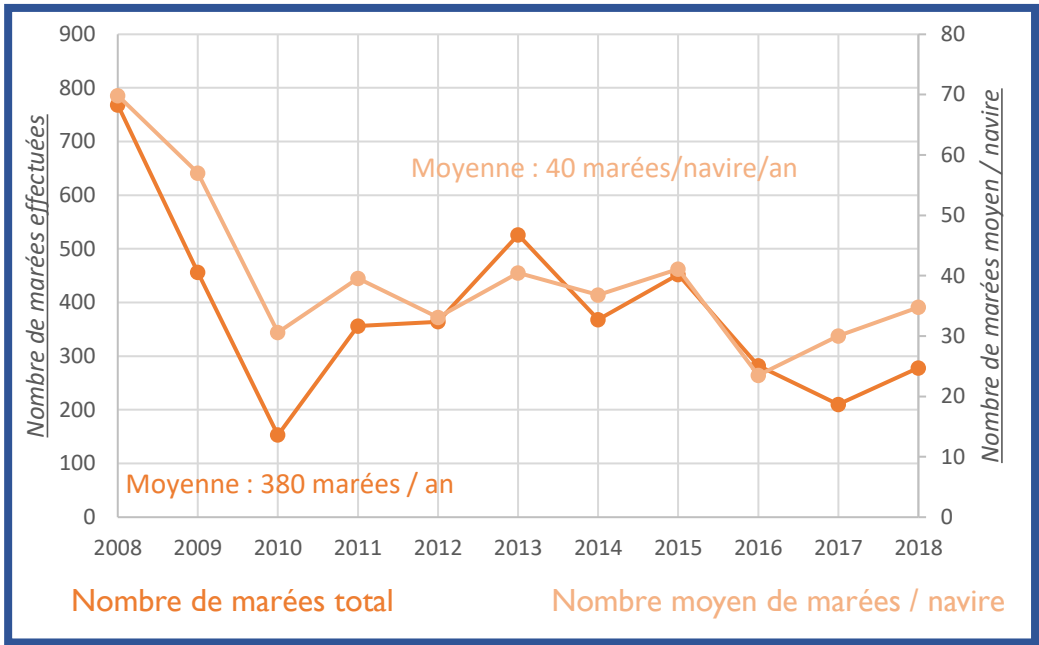


Evolution des valeurs débarquées par la flottille de pêche des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018 (jaune clair) et des valeurs moyennes débarquées par navire (jaune foncé)

Evolution du nombre de marées

-64%

C'est la diminution du nombre de marées effectuées par la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques qui sont passées de 770 en 2008 à 280 en 2018 (-64%). Les marées ont d'abord chuté à 150 en 2010 pour augmenter fortement à 530 en 2013. Malgré une légère hausse en 2015, il subsiste une diminution globale du nombre de marées sur la fin de la période. Les marées ramenées au navire suivent les mêmes fluctuations. Leur diminution s'élève à 50%.

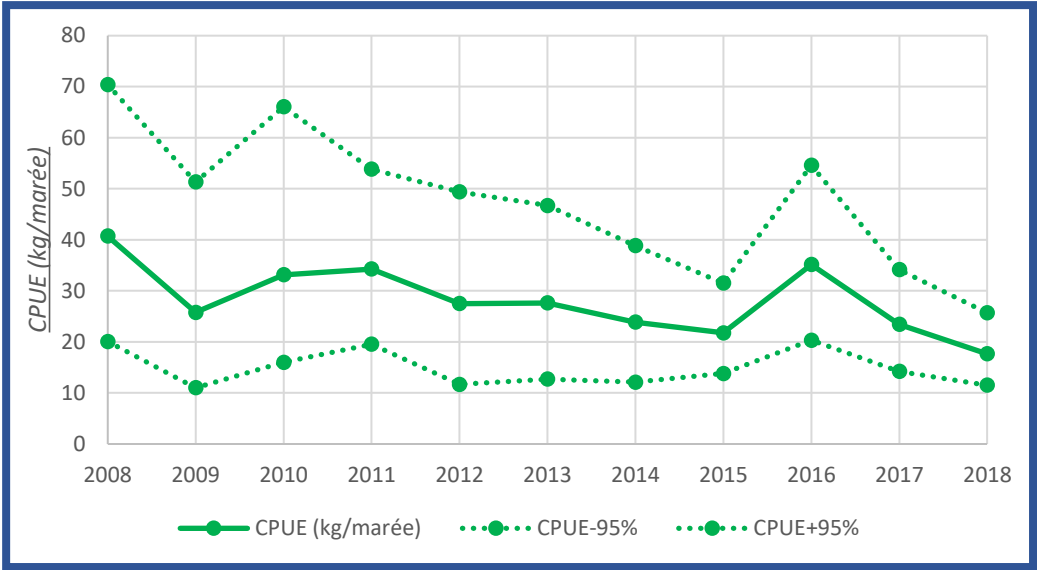


Evolution du nombre de marées effectuées par la flottille de pêche des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018 (orange foncé) et du nombre moyen de marées effectuées par navire (orange clair)

Evolution de la Capture Par Unité d'Effort (CPUE)

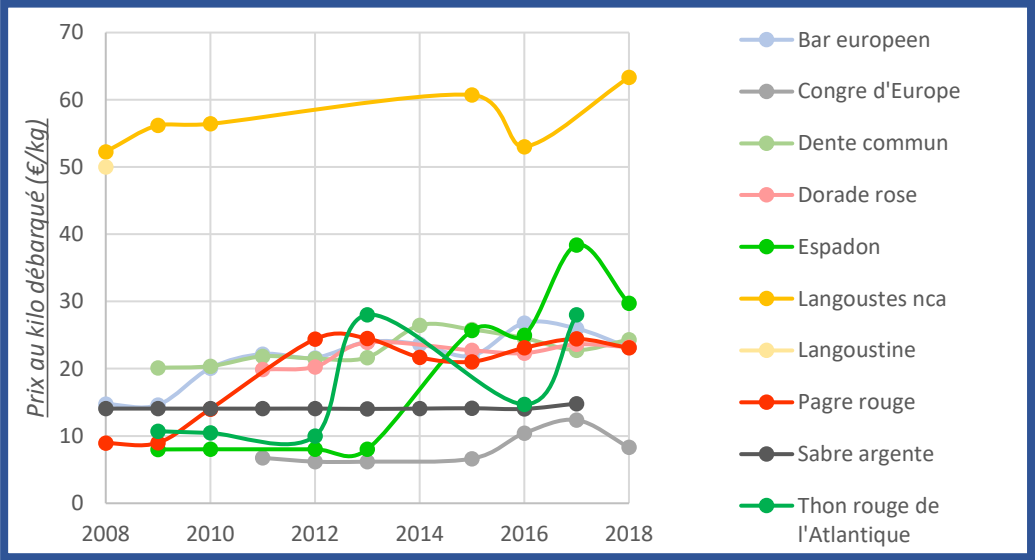
-57%

C'est la diminution de la CPUE de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques qui est passée de 41 kg/marée en 2008 à 18 kg/marée en 2018 (-57%). Il y a d'abord une diminution à 26 kg/marée en 2009 puis une hausse à 34 kg/marée en 2011. La CPUE est ensuite en diminution constante jusqu'en 2015 (22 kg/marée) et augmente fortement à 35 kg/marée en 2016 pour rediminuer sur la fin de période et atteindre sa valeur finale en 2018.



Evolution de la CPUE : capture par unité d'effort exprimée ici en volume débarqué (kg) par marée, de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

Evolution du prix au kilogramme des espèces pêchées



Evolution du prix au kilogramme des 10 principales espèces débarquées (en valeur) entre 2008 et 2018 par la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var



Dépendance et contribution

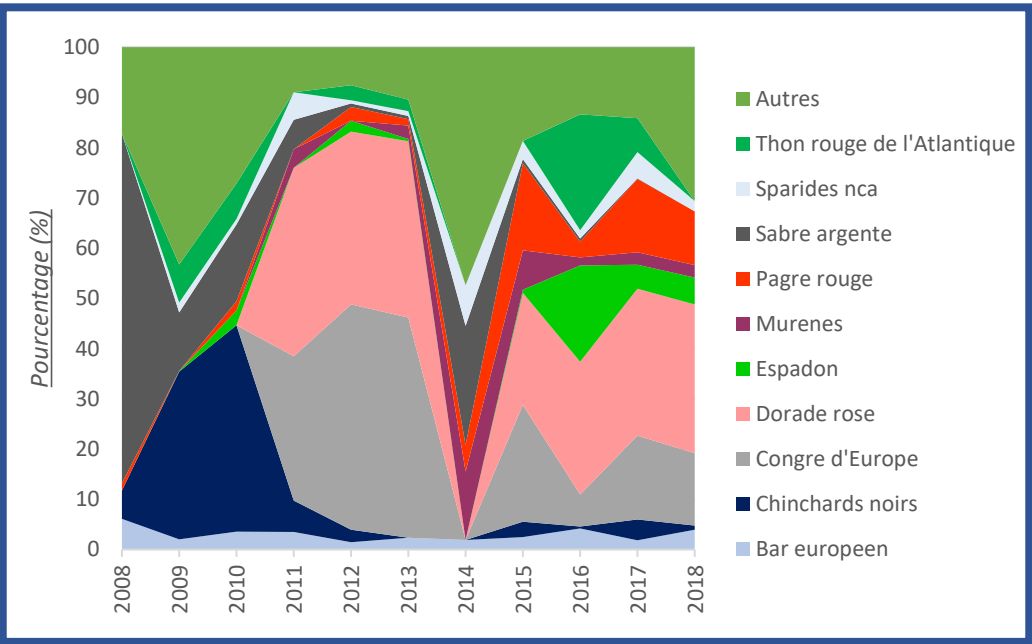
La flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques cumule 59 espèces débarquées entre 2008 et 2018.

Dépendance de la flottille

Part en volume des espèces dans les débarquements de la flottille

80%

C'est la part des 10 principales espèces débarquées au volume total débarqué par la flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques. Ces **80%** sont répartis entre le sabre argenté à 21,9%, la dorade rose à 16,9% et le congre 15,3%, pour les 3 premières espèces. La part des sparidés nca n'est que de 2,2%.

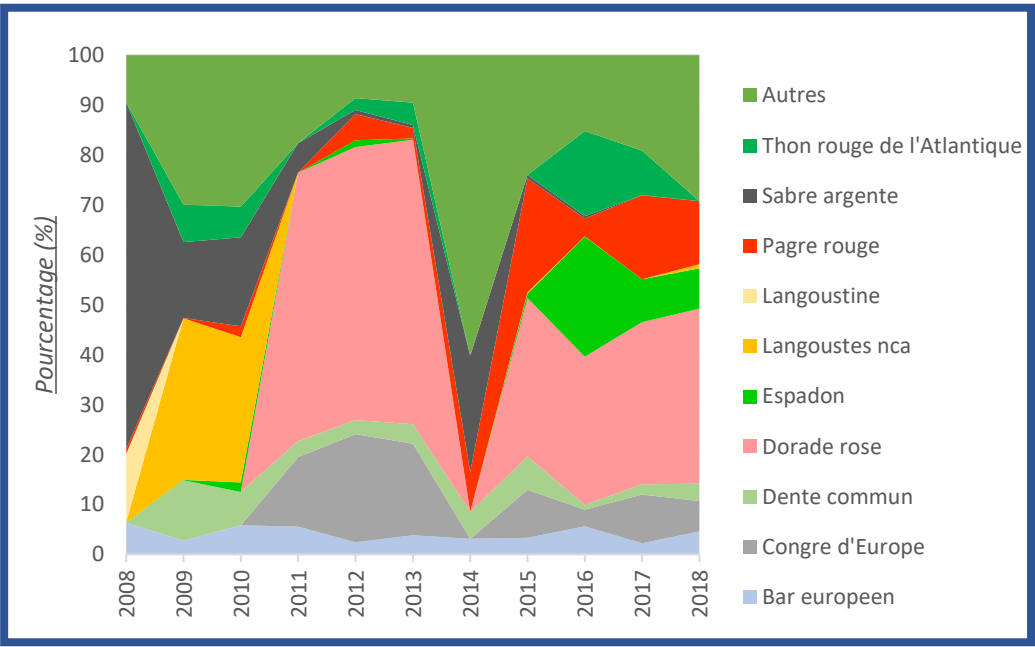


Part des 10 principales espèces au volume total débarqué par la flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018

Dépendance des navires aux espèces en valeurs

81%

C'est la dépendance économique des navires de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques aux 10 principales espèces débarquées par cette flottille. Ces **81%** sont répartis entre la dorade rose à 25,2%, le sabre argenté à 20,9%, et le congre d'Europe à 7% pour les 3 premières espèces. La part des langoustines n'est que de 3,32%.



Part des 10 principales espèces à la valeur totale débarquée par la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018

Contribution de la flottille

Contribution au volume total des débarquements du Var

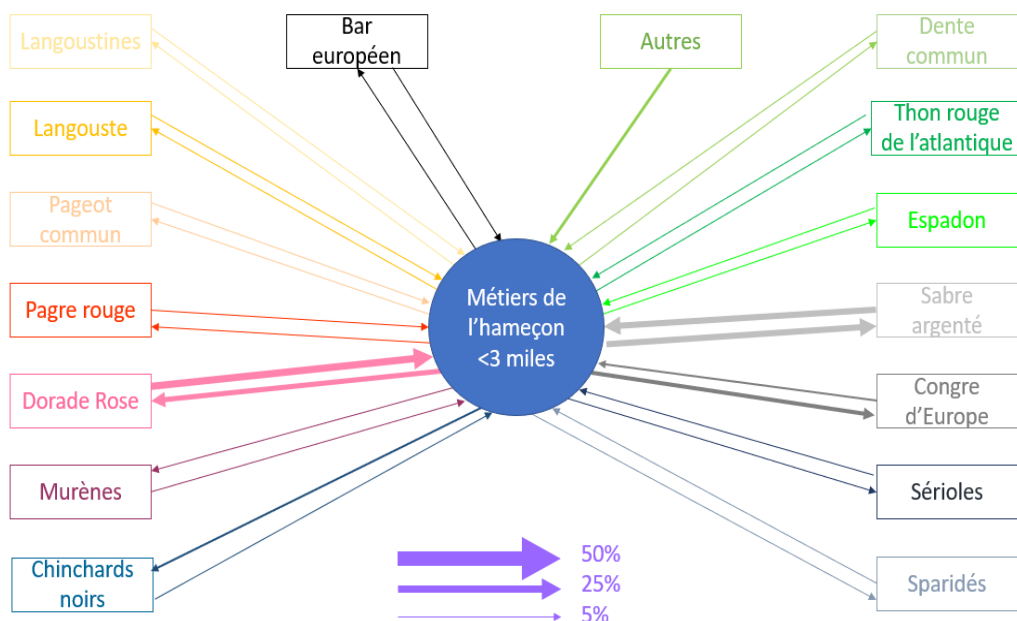
1,67%

C'est la contribution de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques au volume total des espèces débarquées par la flotte de pêche du Var. La contribution de cette flottille dans les débarquements, en volume, est particulièrement importante en début de période pour le cernier commun (34% en 2009), la langoustine (38% en 2008) et le sabre argenté (42% en 2008).

Contribution à la valeur totale des débarquements du Var

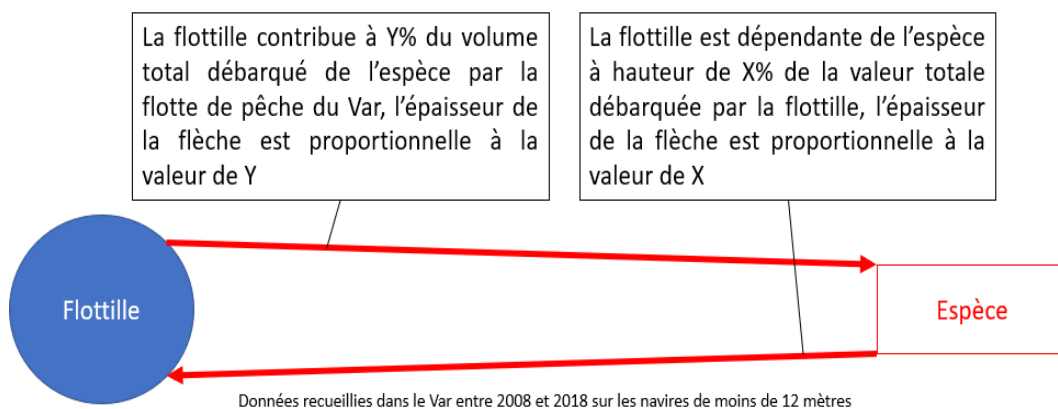
1,86%

C'est la part de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques à la valeur totale débarquée par la flotte de pêche du Var. La contribution de cette flottille dans les débarquements, en valeur, est particulièrement importante en 2008 pour la langoustine (38%), le marbre (39%) et le sabre argenté (42%).



Contribution des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques aux volumes débarqués dans le Var et leur dépendance en valeur aux 15 principales espèces d'intérêt halieutique pour la flottille. Ces 15 espèces ont été sélectionnées sur critères : leur fort taux de capture par la flottille par rapport à l'ensemble de la flotte de pêche du Var, ou sur la forte dépendance économique de la flottille à ces espèces.

Légende :



La flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques est donc économiquement dépendante à une diversité d'espèces et contribue à une faible part des débarquements en volume des flottilles du Var.

Les métiers exercés

La flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques compte 3 métiers de pêche exercés entre 2008 et 2018.

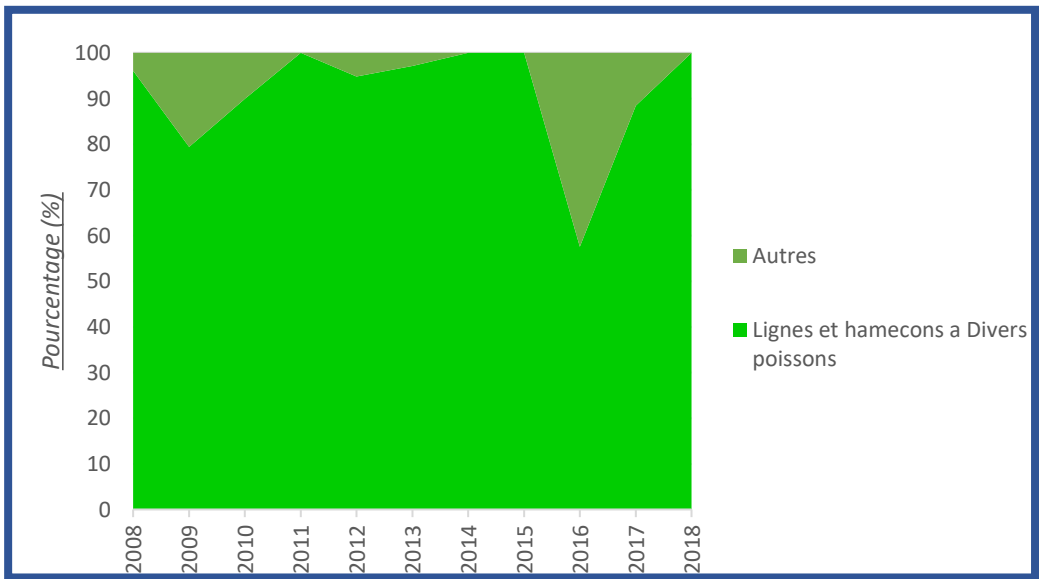
Pour cette flottille, seul 1 métier principal est présenté : lignes et hameçons à divers poissons.

Les métiers « autres » dont les estimations chiffrées ne sont pas présentées sont les casiers à diverses espèces et les lignes et hameçons à grands pélagiques.

En volumes

92%

Le métier lignes et hameçons à divers poissons représente **92%** des volumes débarqués, soit 113 tonnes sur les 123 tonnes débarquées par l’ensemble de la flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018. Ce métier représente 100% des volumes débarqués en 2011, 2014, 2015 et 2018. Deux minimums sont enregistrés en 2009 (79%) et 2016 (57%).

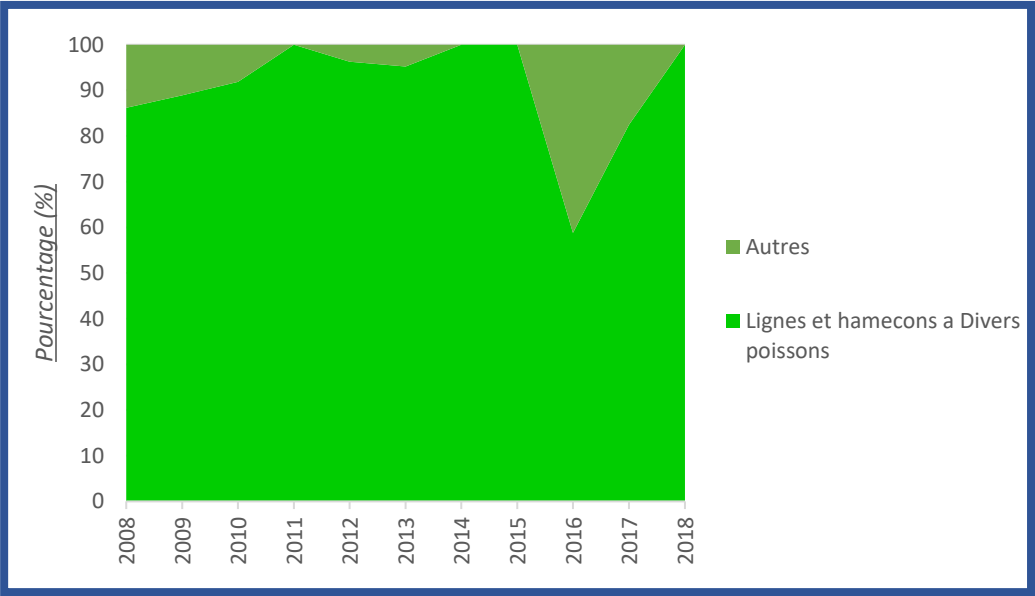


Contribution du principal métier aux volumes débarqués par la flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

En valeurs

89%

Le métier lignes et hameçons à divers poissons représente **89%** des valeurs débarquées, soit 1,6 millions d’euros sur les 1,8 millions d’euros débarqués par l’ensemble de la flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018. La part des valeurs débarquées par ce métier croît de 2008 à 2011 pour atteindre 100% des valeurs débarquées en 2011, 2014, 2015 et 2018. En 2016, ce pourcentage chute à 58% puis augmente de nouveau pour atteindre 100% des valeurs débarquées en 2018.

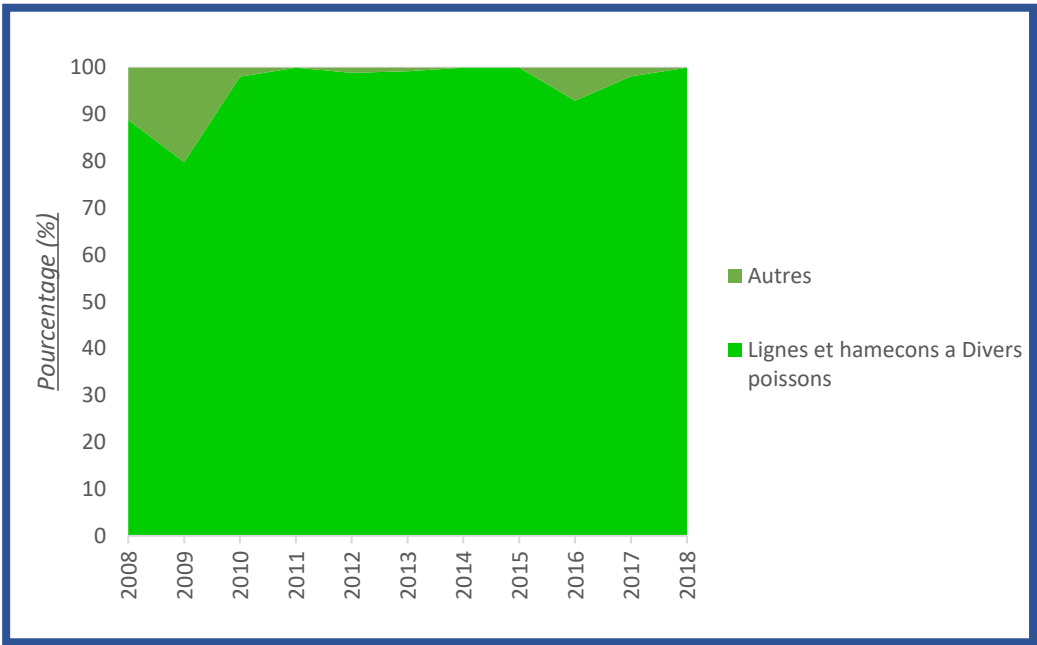


Contribution du principal métier aux valeurs débarquées par la flottille des métiers de l’hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

En nombre de marées

95%

Le métier lignes et hameçons à divers poissons représente **95%** des marées effectuées, soit 4000 marées sur les 4200 marées effectuées par l'ensemble de la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018. Ce métier couvre plus de 90% des marées effectuées par la flottille sur la période de 2010 à 2018. Les plus faibles valeurs enregistrées se situent en 2008 (89%) et 2009 (80%). La part des marées effectuées par ce métier est ensuite stable entre 98 et 100% du nombre de marées. Une légère baisse est enregistrée en 2016 à 92% des marées effectuées.



Contribution du principal métier au nombre de marées effectuées par la flottille des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

Bilan

L'évolution de l'activité des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018 par analyse des données récoltées par l'Ifremer peut ainsi être résumée :

- **A l'échelle de la flottille :** diminution du nombre de navires et de la puissance motrice totale ; diminution des volumes débarqués, des valeurs débarquées, et du nombre de marées effectuées. Par conséquent, l'effort de pêche et la CPUE de la flottille diminuent. La flottille est en perte d'attractivité.
- **A l'échelle du navire :** diminution des volumes débarqués, des valeurs débarquées, du nombre de marées effectuées et de la puissance motrice du navire moyen.
- **Pour les espèces débarquées :** les dynamiques du marché montrent une augmentation du prix de vente au kilogramme pour l'ensemble des espèces en particulier la langouste en 2015 et 2018, le thon rouge de l'Atlantique, l'espadon et le pagre rouge. Malgré cela, il semble que la hausse des prix de vente ne parvienne pas à compenser la diminution des volumes débarqués.
- **Pour les métiers pratiqués :** l'activité des métiers de l'hameçon inférieurs à 3 miles nautiques est marquée par la dominance d'un seul métier : les lignes et hameçons à divers poissons qui représente plus de 90% des volumes débarqués, des valeurs débarquées, et des marées effectuées. Les lignes et hameçons à divers poissons subissent une diminution de leurs parts d'activité seulement en 2016, à la faveur d'autres métiers (en particulier les lignes et hameçons à grands pélagiques).

Cette flottille du Var illustre bien la polyvalence de la flotte de pêche de ce département en espèces. Elle est dépendante à une diversité d'espèces. Cependant, elle n'est pas représentative des pratiques en métiers exercés puisqu'un seul métier prédomine. Par ailleurs, elle contribue à une très faible part (moins de 2%) des volumes débarqués et des valeurs débarquées par l'ensemble de la flotte de pêche du Var entre 2008 et 2018.



© Planète Mer – M. Racine

LA FLOTTILLE VAROISE DES METIERS DE L'HAMEÇON SUPÉRIEURS À 3 MILES NAUTIQUES

Le navire moyen des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques sur la période 2008-2018

Le métier de l'hameçon supérieur à 3 miles nautiques « type » au débarquement



Evolution moyenne des volumes débarqués, des valeurs débarquées, du nombre de marées et de la puissance motrice entre 2008 et 2018 : (+) signifie augmentation moyenne sur l'ensemble de la période et (–) signifie diminution moyenne sur l'ensemble de la période

*Valeur débarquée

Caractéristiques des navires

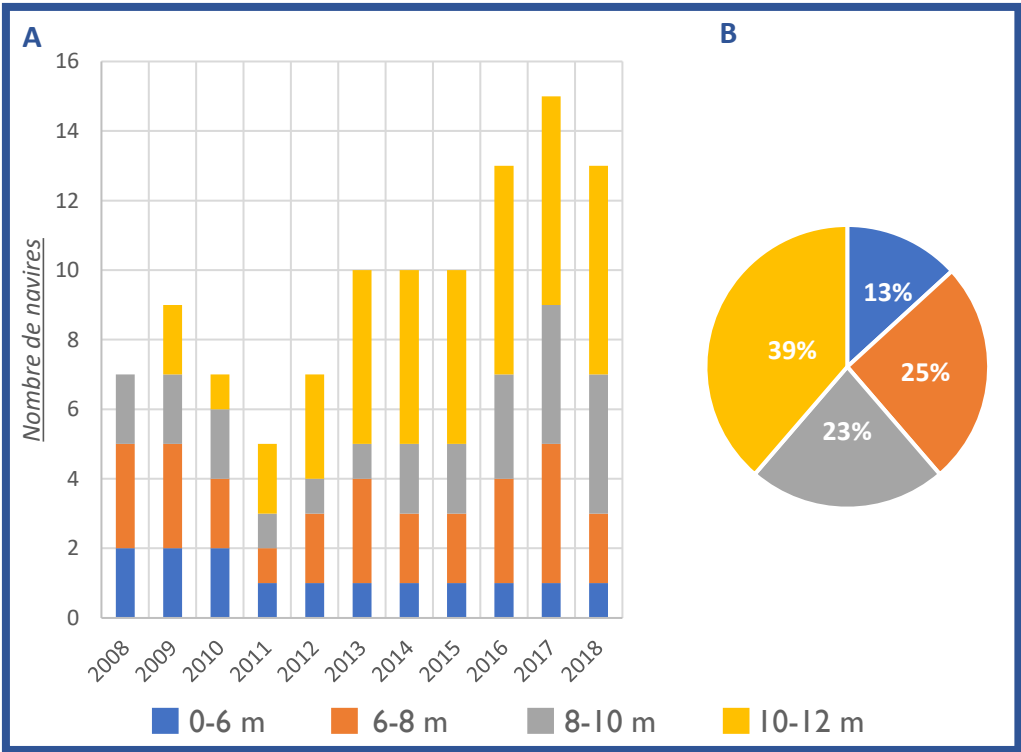
Evolution du nombre de navires

+86%

C'est l'augmentation du nombre de navires de cette flottille entre 2008 et 2018. Le nombre de navires de pêche est passé de 7 en 2008 à 13 en 2018 (+86%). La croissance générale est constante, avec un minimum de 5 navires en 2011 et un maximum atteint en 2017 avec 15 navires.

Répartition du nombre de navires par classe de taille

Entre 2008 et 2018, le nombre de navires de moins de 6 mètres est passé de 2 à 1 embarcation. Le nombre de navires de 6 à 8 mètres a oscillé entre 1 et 4 navires se stabilisant autour de 3 embarcations. Le nombre de navires de 8 à 10 mètres a d'abord diminué de 2 à 1 navires entre 2011 et 2012 pour atteindre 4 navires en 2018. Le nombre de navires de 10 à 12 mètres, navires qui n'étaient pas présents au début de la période, a eu une augmentation constante passant de 0 à 6 navires (40% du nombre de navires de la flottille) depuis 2016.

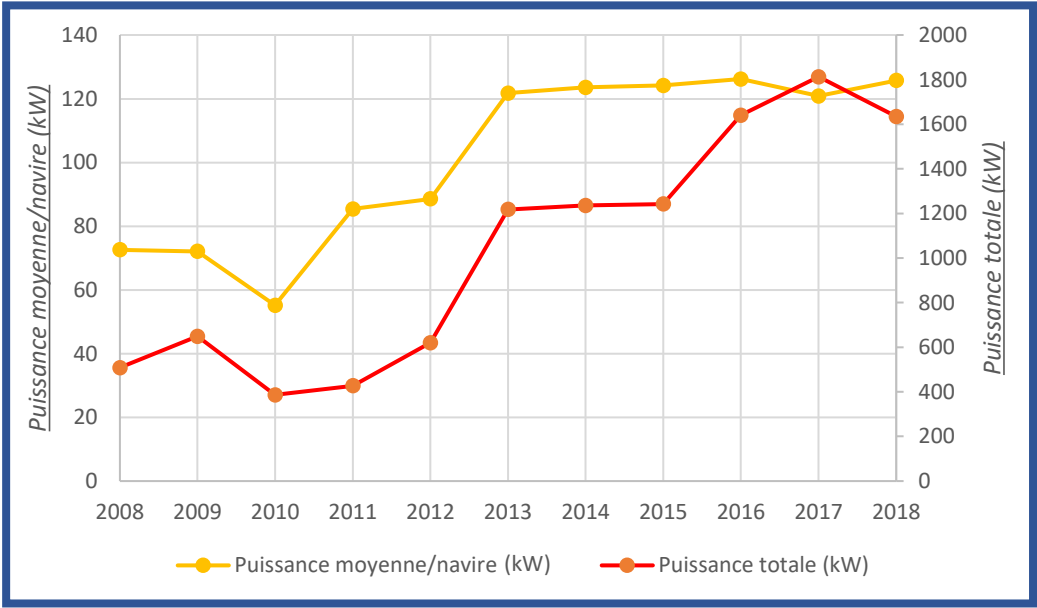


(A) Evolution du nombre de navires de pêche des différentes classes de taille de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018, (B) Proportions des classes de taille composant la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var (2008-2018)

Evolution de la puissance motrice moyenne

+74%

C'est l'augmentation de la puissance motrice moyenne d'un navire de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques qui est passée de 72 kW à 125 kW entre 2008 et 2018. Entre 2008 et 2010, cette puissance motrice moyenne diminue de 24 %, passant de 72 kW à 55 kW avant de connaître une forte croissance (+74%) et d'atteindre un maximum en 2016 à 126 kW. En parallèle, la puissance motrice totale triple (de 500 kW à 1 500 kW) sur la même période.



Évolution de la puissance motrice moyenne par navire et de la puissance motrice totale de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018

Pistes d'analyse

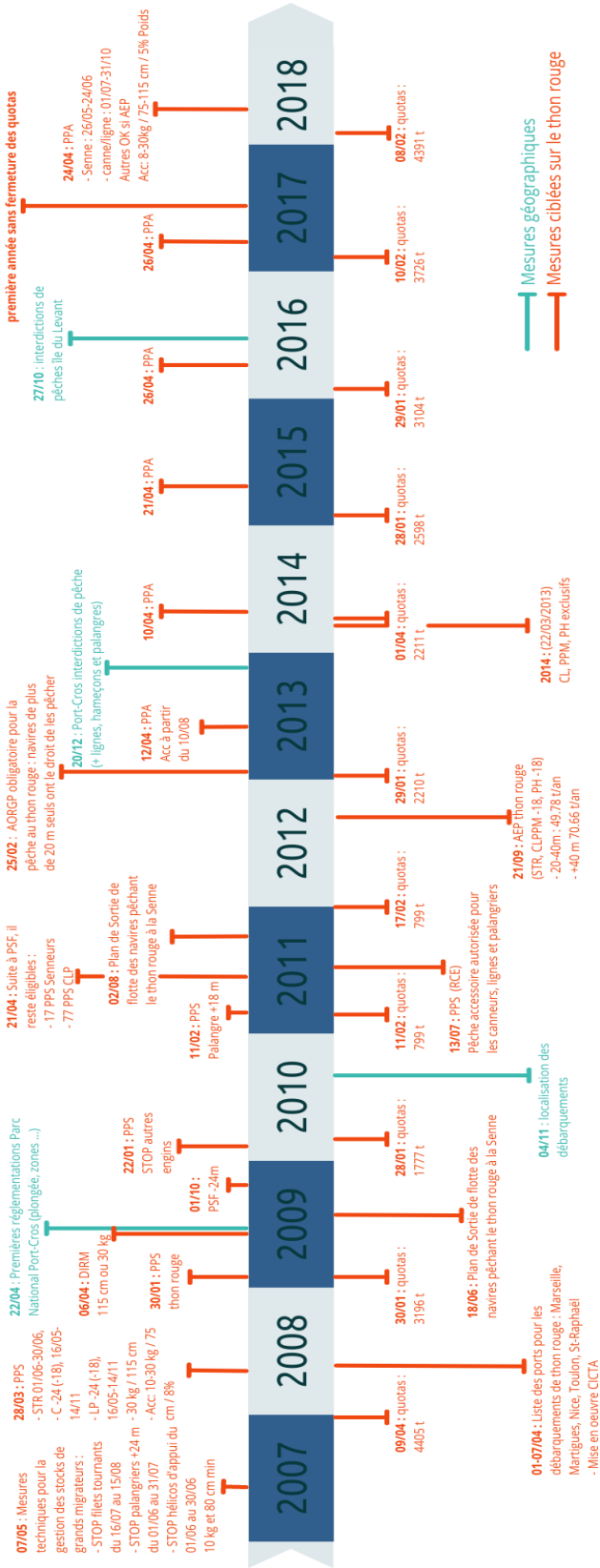
L'émergence des navires dans la classe de taille 10-12 mètres a probablement été encouragée par l'assouplissement de la réglementation. En effet, l'état d'urgence du stock de thon rouge de l'Atlantique en 2008 a conduit la Commission européenne à prendre des mesures d'urgence, matérialisées par la mise en place du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge de l'Atlantique à partir de 2009 (Règlement (CE) n° 302/2009 du conseil du 06/04/09 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge de l'Atlantique Est et la Méditerranée), imposant des quotas stricts. A partir de 2013, un assouplissement des mesures de gestion, matérialisé par une augmentation progressive des quotas a eu lieu. Ainsi, la flottille est dominée par des palangriers de plus grande taille (de longueur comprise entre 10 et 12 mètres) sur la fin de la période. Parallèlement, il y a une forte augmentation de la puissance motrice totale et à l'échelle du navire qui vont dans le sens de l'apparition des navires entre 10 et 12 mètres de long. L'apparition des Autorisations Européennes de Pêche (AEP) pour l'espadon à partir de 2017 (arrêté du 29 mars 2017 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle de l'espadon (*Xyphias gladius*) de la Méditerranée pour les navires de pêche professionnelle battant pavillon français) ne semble pas accentuer le dynamisme de la flottille en fin de période.



UNE BRÈVE CHRONOLOGIE

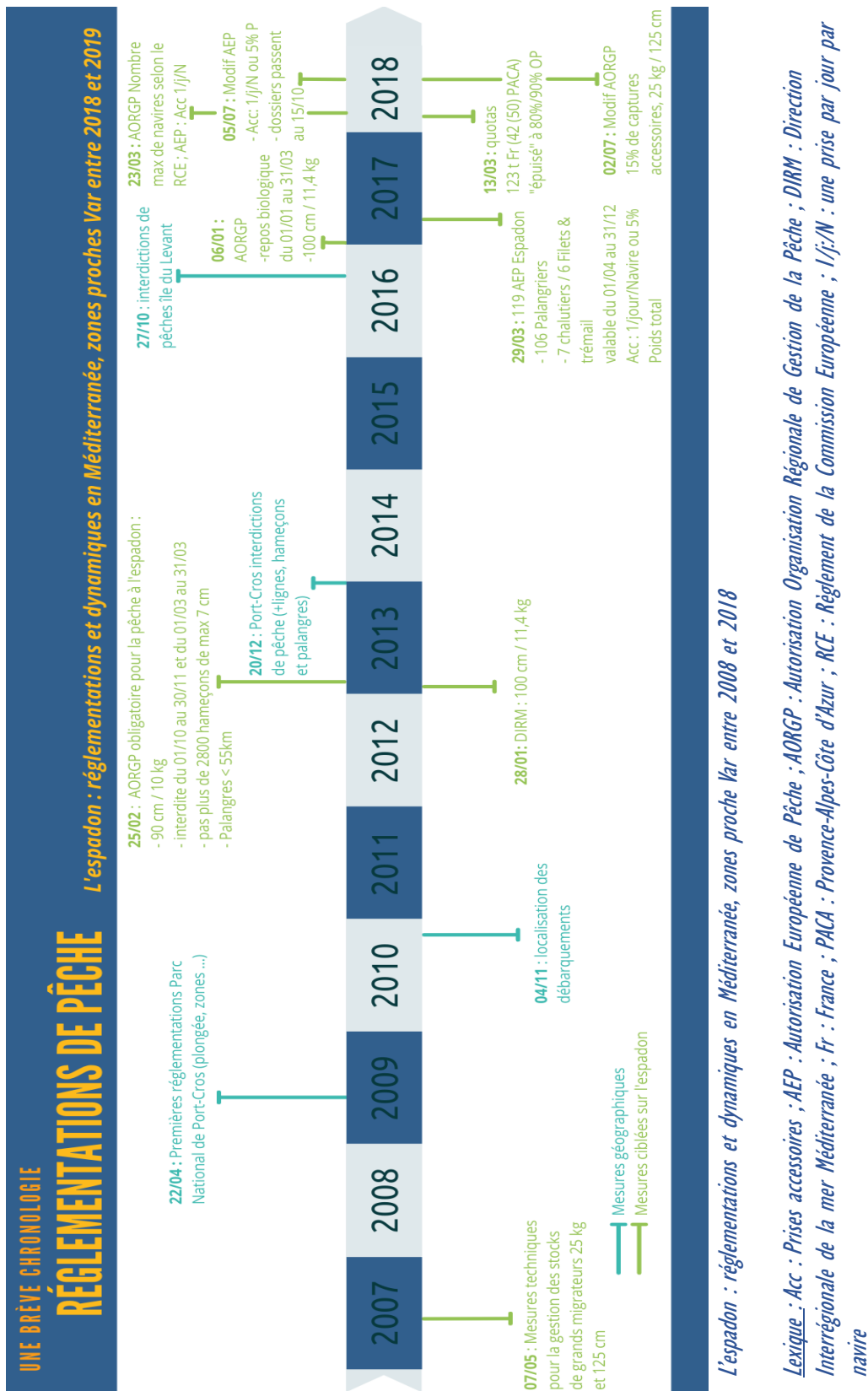
RÈGLEMENTATIONS DE PÊCHE

Le thon rouge : réglementations et dynamiques en méditerranée, zones proches Var entre 2008 et 2018



Le thon rouge : réglementations et dynamiques en Méditerranée, zones proche Var entre 2008 et 2018

Lexique : Acc : Prises accessoires ; AEP : Autorisation Européenne de Pêche ; AORGP : Autorisation Organisation Régionale de Gestion de la Pêche ; CF RCE : Confère au Règlement de la Commission Européenne ; CICTA : Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique ; CLPPM : Cannes, Lignes, Palangriers Petits Métiers ; PH : Palangriers Hauturiers ; PPA : Plan PluriAnnuel ; PPS : Permis de Pêche Spécial ; PSF : Plan de Sortie de Flotte ; STR : Sennet Thon Rouge

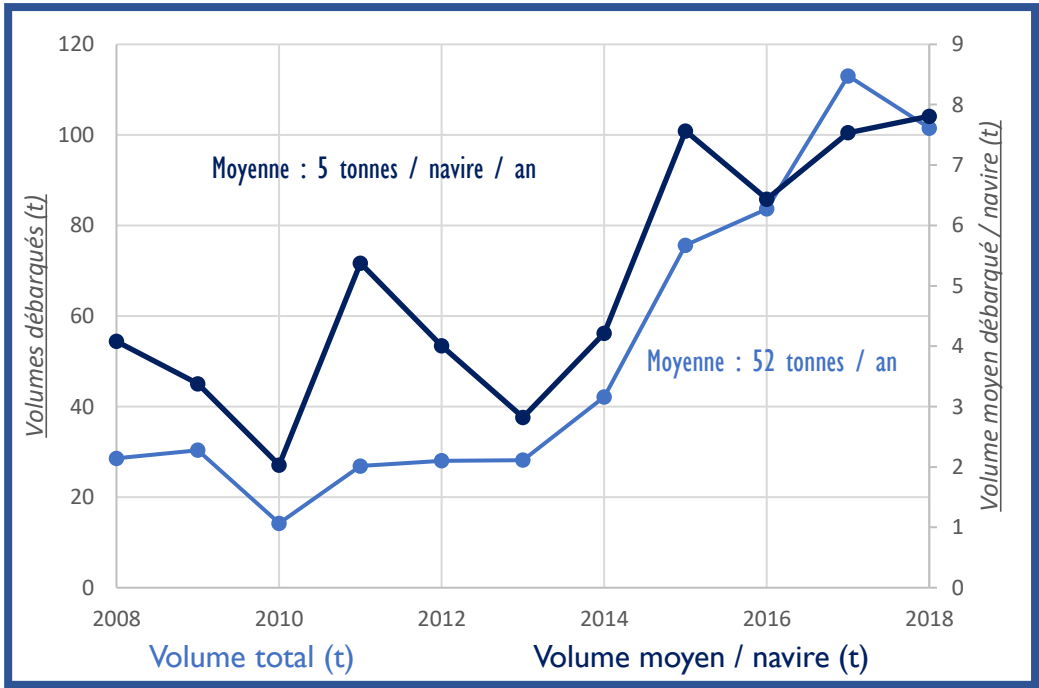


Evolution de l'activité et de la production

Evolution des volumes débarqués

+255%

C'est l'augmentation des volumes totaux débarqués par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques qui ont connu une forte augmentation passant de 29 tonnes en 2008 à 101 tonnes en 2018 (+255%) et ont atteint un maximum en 2017 avec 113 tonnes débarquées. Le minimum fut atteint en 2010 avec 14 tonnes débarquées. Les volumes débarqués à l'échelle du navire suivent une augmentation progressive le long de la période. Leur augmentation s'élève à 91%.

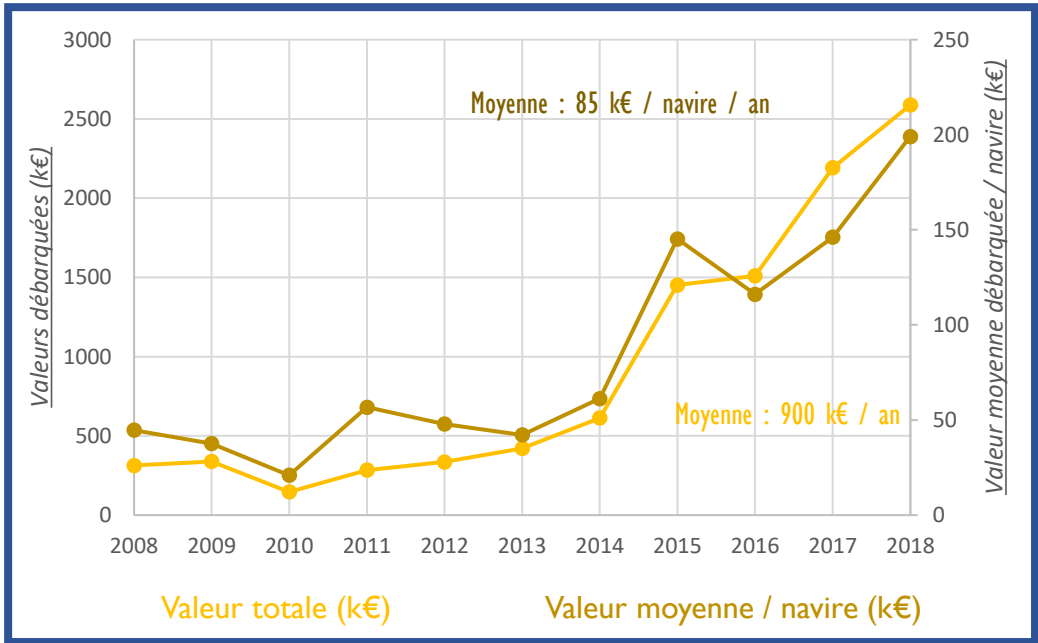


Evolution des volumes débarqués par la flottille de pêche des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018 (bleu clair) et des volumes moyens débarqués par navire (bleu foncé)

Evolution des valeurs débarquées

+728%

C'est l'augmentation des valeurs totales débarquées par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques qui ont drastiquement augmenté sur la période passant de 0,31 millions d'euros en 2008 à plus de 2,5 millions d'euros en 2018 (**+728%**), qui est aussi la valeur maximum atteinte sur la période. Les valeurs totales débarquées ont d'abord diminué à 0,145 millions d'euros en 2010 pour croître fortement sur le reste de la période. Les valeurs ramenées au navire suivent les mêmes fluctuations. Leur augmentation s'élève à 346%.

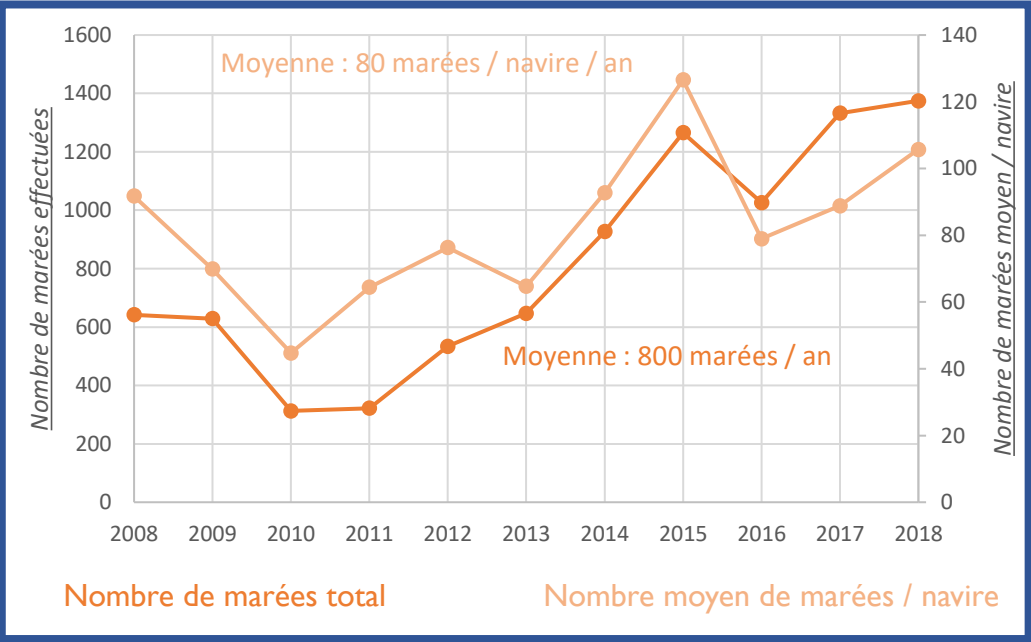


Evolution des valeurs débarquées par la flottille de pêche des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018 (jaune clair) et des valeurs moyennes débarquées par navire (jaune foncé)

Evolution du nombre de marées

+114%

C'est l'augmentation du nombre de marées effectuées par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques qui est passé de 640 en 2008 à 1 370 en 2018 (+114%). Les marées ont d'abord diminué à 310 en 2010 pour augmenter fortement jusqu'en 2018. Les marées ramenées au navire suivent les mêmes fluctuations. Leur augmentation s'élève à 15%.

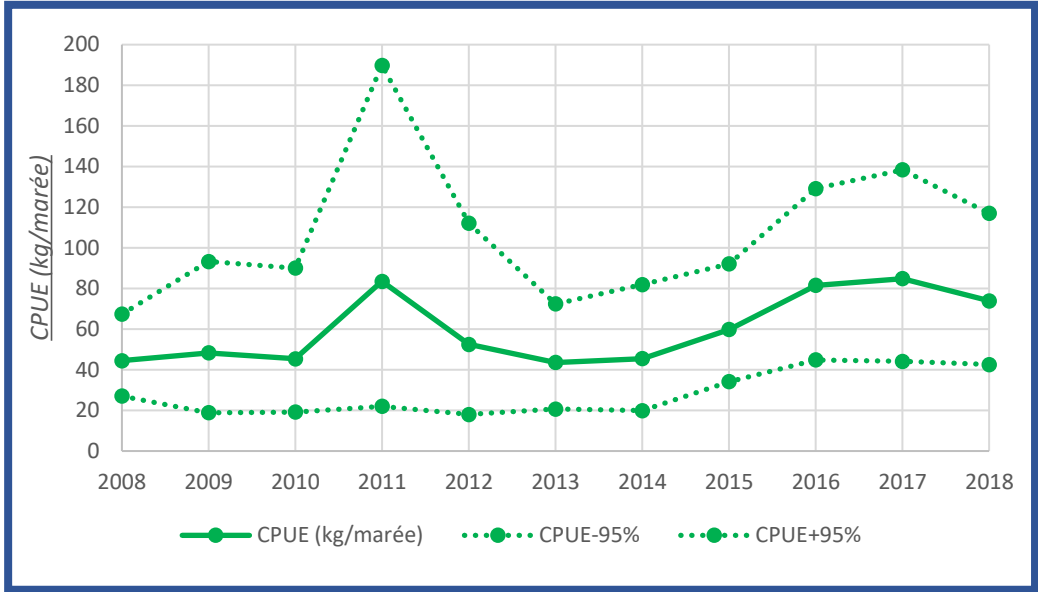


Evolution du nombre de marées effectuées par la flottille de pêche des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018 (orange foncé) et du nombre moyen de marées effectuées par navire (orange clair)

Evolution de la Capture Par Unité d'Effort (CPUE)

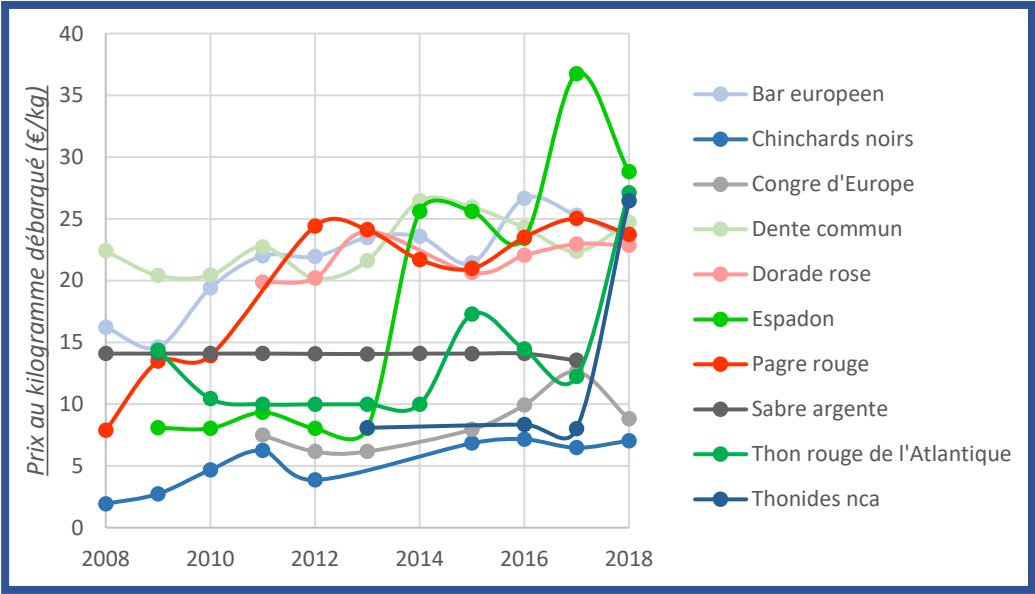
+66%

C'est l'augmentation de la CPUE de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques qui est passée de 44,5 kg/marée en 2008 à 73,9 kg/marée en 2018 (+66%). Il y a d'abord une forte augmentation à 83,5 kg/marée en 2011 puis une valeur minimale de 43,6 kg/marée est atteinte en 2013. La CPUE est ensuite à la hausse pour atteindre un maximum de 84,9 kg/marée en 2017 et rediminue à sa valeur finale en 2018.



Evolution de la CPUE : capture par unité d'effort exprimée ici en volume débarqué (kg) par marée, de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

Evolution du prix au kilogramme des espèces pêchées



Evolution du prix au kilogramme des 10 principales espèces débarquées (en valeur) entre 2008 et 2018 par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var



Dépendance et contribution

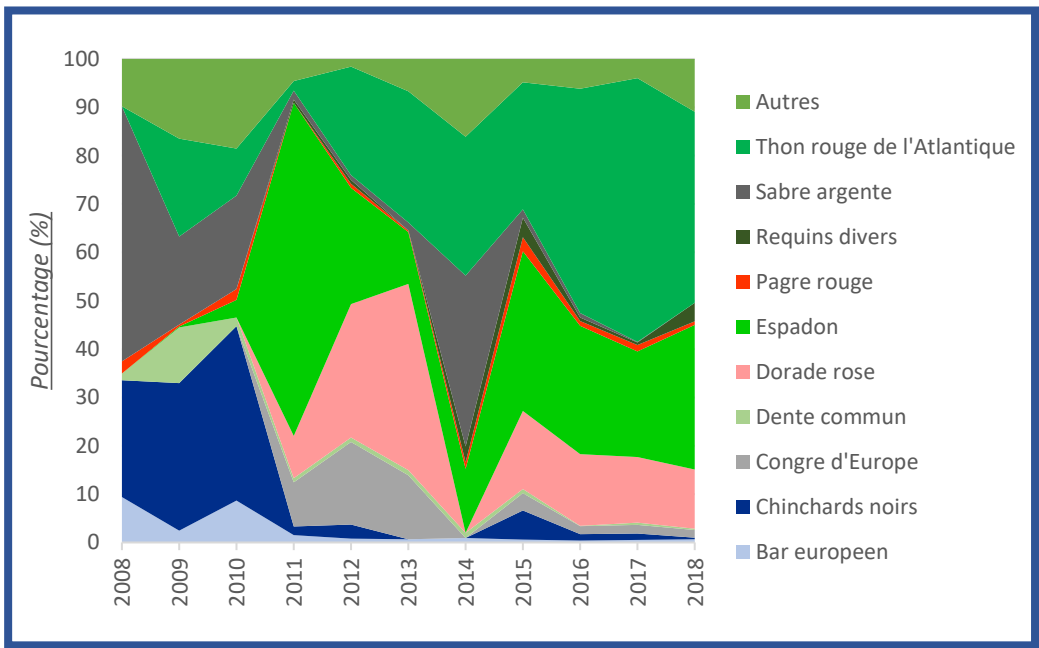
La flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques cumule 59 espèces débarquées entre 2008 et 2018.

Dépendance de la flottille

Part en volume des espèces dans les débarquements de la flottille

92%

C'est la part des **10** principales espèces débarquées au volume total débarqué par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques. Ces **92%** sont répartis entre le thon rouge de l'Atlantique à 34%, l'espadon à 23,9% et la dorade rose à 12,8%, pour les 3 premières espèces. La part du dente commun n'est que de 1,2%.

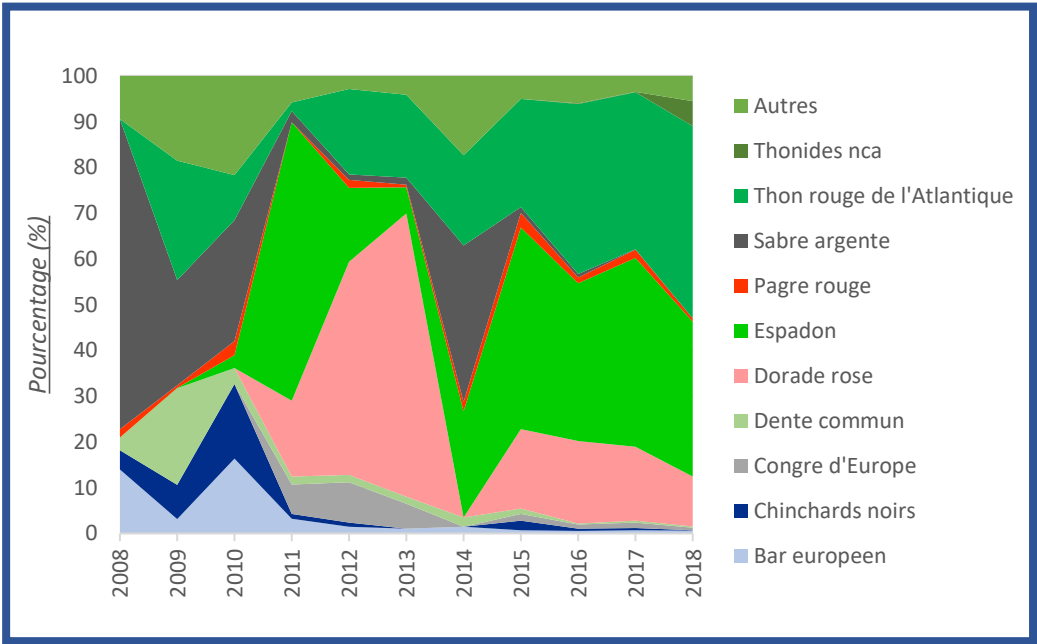


Part des 10 principales espèces au volume total débarqué par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018

Dépendance des navires aux espèces en valeurs

94%

C'est la dépendance économique des navires de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques aux **10** principales espèces débarquées par cette flottille. Ces **94%** sont répartis entre l'espadon à 32,8%, le thon rouge de l'Atlantique à 30,5%, et la dorade rose à 16% pour les 3 premières espèces. La part des chinchards noirs n'est que de 1,2%.



Part des 10 principales espèces à la valeur totale débarquée par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018

Contribution de la flottille

Contribution au volume total des débarquements du Var

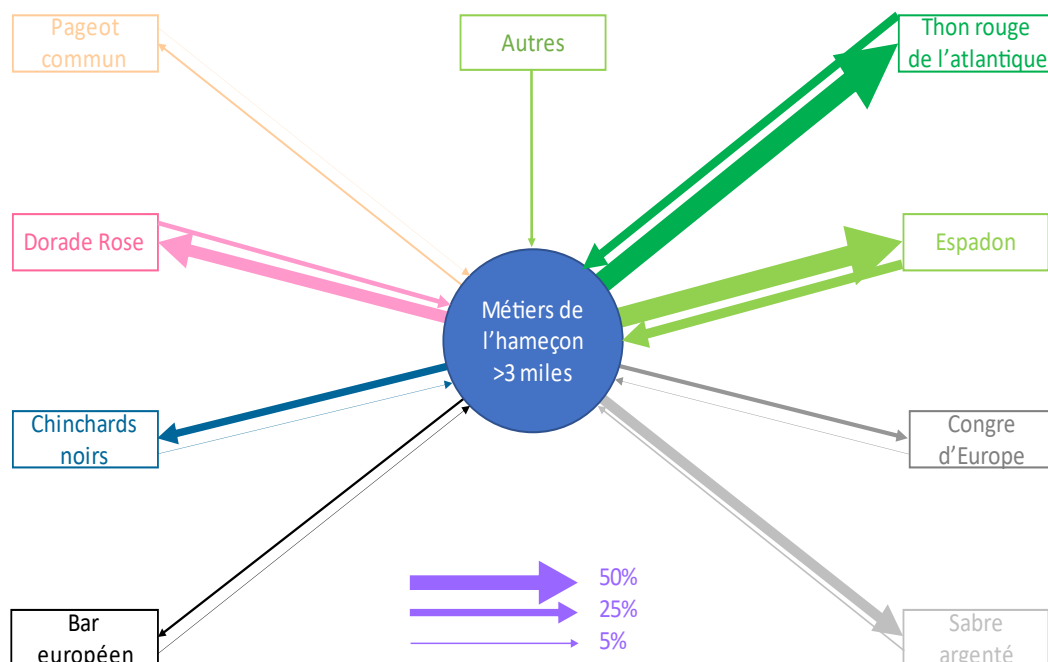
8%

C'est la contribution de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques au volume total des espèces débarquées par la flotte de pêche du Var. La contribution de cette flottille dans les débarquements, en volume, est particulièrement importante pour le thon rouge de l'Atlantique (76%), l'espadon (69%), la dorade rose (42%) et le sabre argenté (37%). Certaines années, cette contribution dépasse les 80% pour le thon rouge de l'Atlantique et l'espadon, et les 60% pour la dorade rose et le sabre.

Contribution à la valeur totale des débarquements du Var

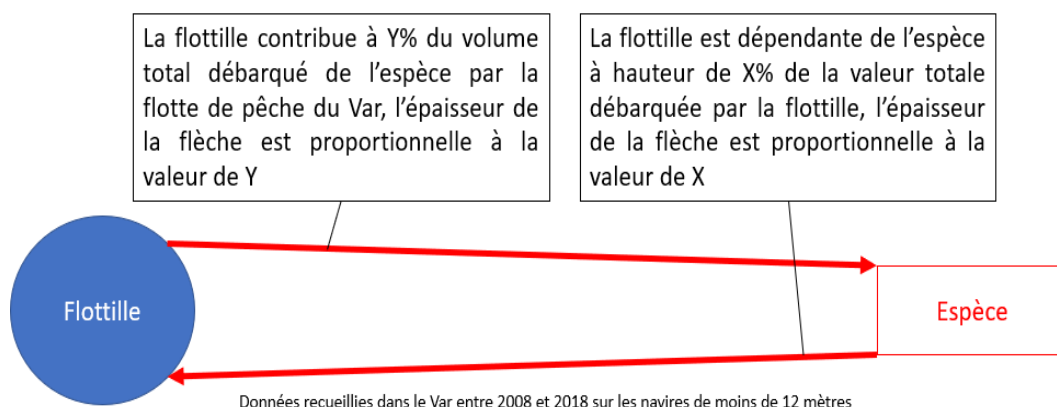
10%

C'est la part de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques à la valeur totale débarquée par la flotte de pêche du Var. La contribution de cette flottille dans les débarquements, en valeur, est particulièrement importante pour le thon rouge de l'Atlantique (78%), l'espadon (75%) et la dorade rose (43,5%). Certaines années, cette contribution peut dépasser les 80% pour le thon et l'espadon ; et 60% pour le sabre argenté.



Contribution des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 milles nautiques aux volumes débarqués dans le Var et leur dépendance en valeur aux 8 principales espèces d'intérêt halieutique pour la flottille. Ces 8 espèces ont été sélectionnées sur critères : leur fort taux de capture par la flottille par rapport à l'ensemble de la flotte de pêche du Var, ou sur la forte dépendance économique de la flottille à ces espèces.

Légende :



La flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 milles nautiques est donc économiquement dépendante de 4 espèces (thon rouge de l'Atlantique, espadon, dorade rose et sabre argenté) et contribue à une faible part des débarquements en volume de l'ensemble de la flotte de pêche, mais fortement sur ses espèces d'intérêt.

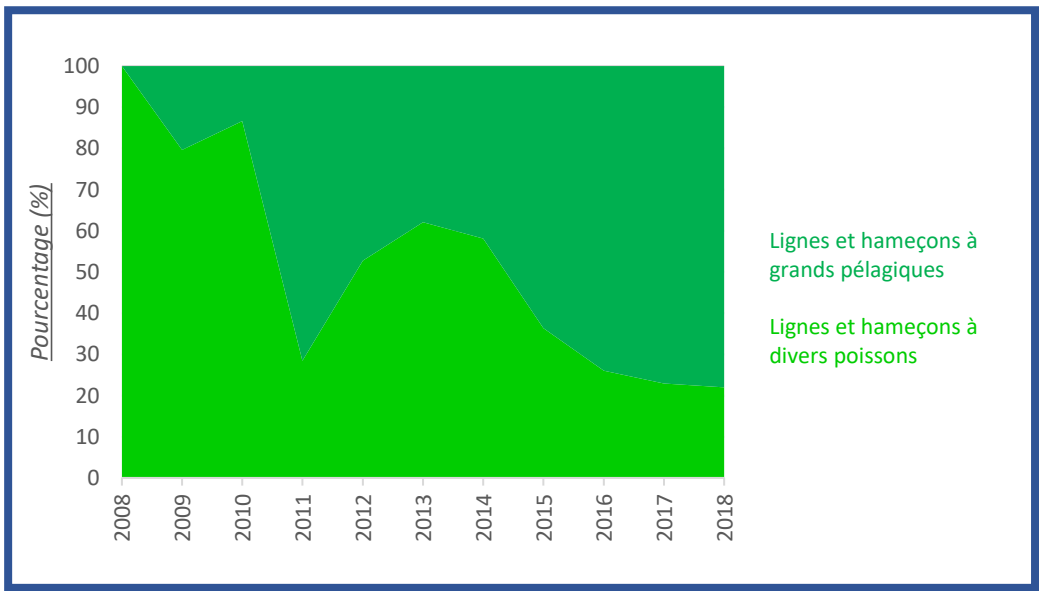
Les métiers exercés

La flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques compte 2 métiers de pêche exercés entre 2008 et 2018 : lignes et hameçons à divers poissons et lignes et hameçons à grands pélagiques.

En volumes

60%

Le métier lignes et hameçons à grands pélagiques représente **60%** des volumes débarqués, soit 345 tonnes sur les 570 tonnes débarquées par l'ensemble de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018. Pourtant partant de 0% en 2008, le métier lignes et hameçons à grands pélagiques atteint 71% des volumes débarqués en 2011 et redescend à 37% en 2013 puis croît constamment jusqu'à atteindre 78% des volumes débarqués en 2018.

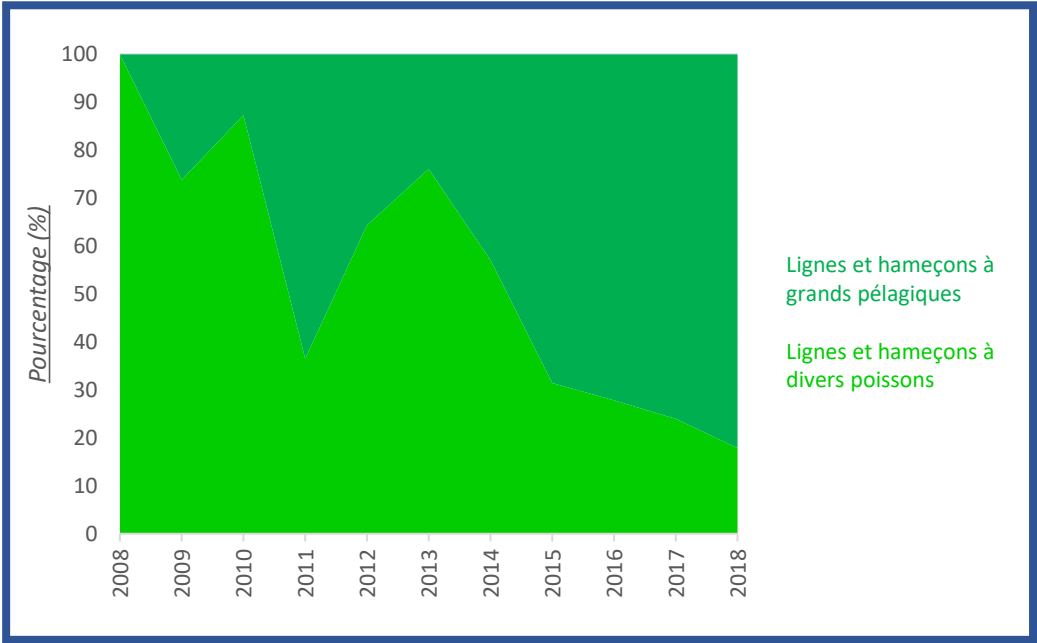


Contribution des 2 métiers aux volumes débarqués par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

En valeurs

65%

Le métier lignes et hameçons à grands pélagiques représente **65%** des valeurs débarquées, soit 6,65 millions d'euros sur les 10,2 millions d'euros débarqués par l'ensemble de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018. Partant de 0% en 2008, ce métier augmente progressivement à 63% des valeurs débarquées en 2011 puis diminue à 23% des valeurs débarquées en 2013. Il ne fait ensuite que croître pour atteindre 82% des valeurs débarquées en 2018.

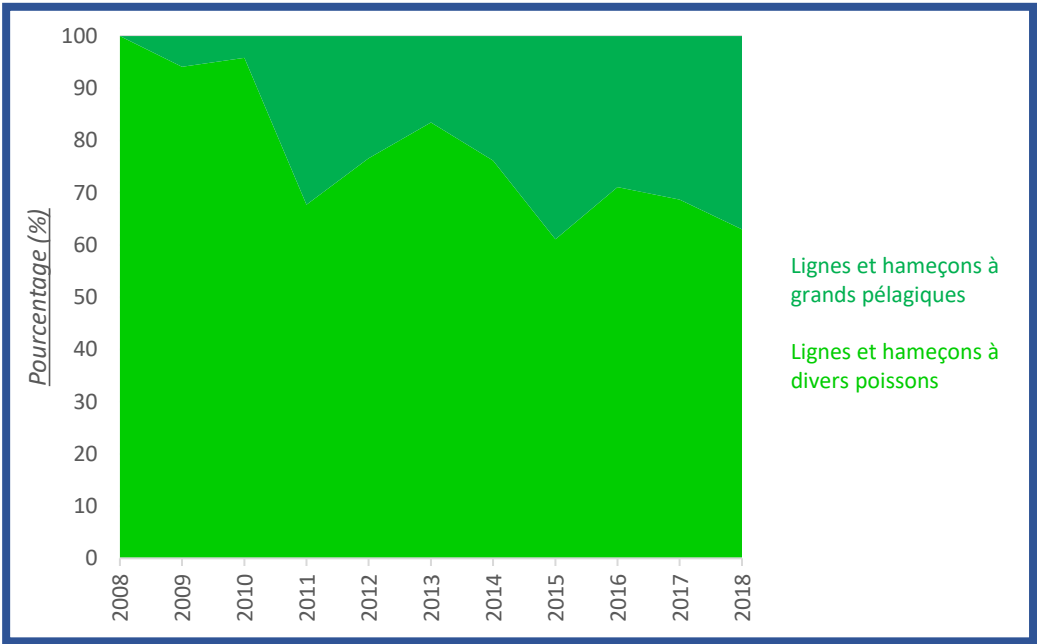


Contribution des 2 métiers aux valeurs débarquées par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

En nombre de marées

75%

Le métier lignes et hameçons à divers poissons représente **75%** des marées effectuées par l'ensemble de la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques entre 2008 et 2018. Partant de 100% des marées en 2008, la contribution de ce métier au nombre total de marées de la flottille diminue de 33 % pour atteindre une contribution de 67 % en 2011, puis se stabilise autour de 70% sur le reste de la période (63% en 2018).



Contribution des 2 métiers au nombre de marées effectuées par la flottille des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018

Bilan

L'évolution de l'activité des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques du Var entre 2008 et 2018 par analyse des données récoltées par l'Ifremer peut ainsi être résumée :

- **A l'échelle de la flottille :** flottille très dynamique avec une augmentation du nombre de navires et principalement des navires de 10 à 12 mètres, plus puissants et sortant plus souvent donc avec une contribution aux volumes débarqués plus importante. Augmentation des volumes débarqués, des valeurs débarquées, du nombre de marées effectuées et de la puissance motrice totale. Par conséquent, il y a une forte augmentation de l'effort de pêche et de la CPUE.
- **A l'échelle du navire :** augmentation des volumes débarqués, des valeurs débarquées, du nombre de marées effectuées, et de la puissance motrice. Augmentation de l'effort de pêche notamment à partir de 2014.
- **Pour les espèces débarquées :** il subsiste de fortes fluctuations des espèces débarquées, notamment liées à des absences de valeurs pour certaines années (comme la dorade rose en 2014) pouvant provenir de biais d'estimation des modèles. Forte augmentation des parts des débarquements en volumes et en valeurs pour les grands pélagiques (thon rouge de l'Atlantique et espadon) à partir de 2014, au détriment du sabre argenté, du bar européen, et du chinchard noir. Les dynamiques du marché montrent une augmentation du prix de vente pour l'ensemble des espèces en particulier pour l'espadon, le thon rouge de l'Atlantique, le sabre argenté et le bar européen expliquant l'essor des valeurs débarquées.
- **Pour les métiers pratiqués :** l'activité des métiers de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques est marquée par une faible diversité des métiers exercés puisqu'ils n'en comptent que 2 : les lignes et hameçons à divers poissons, et les lignes et hameçons à grands pélagiques. Les lignes et hameçons à grands pélagiques prennent de l'importance sur les lignes et hameçons à divers poissons et dominent les volumes débarqués et les valeurs débarquées de la flottille à partir de 2014-2015.

Cette flottille est peu caractéristique de la diversité en espèces débarquées et en métiers pratiqués dans le Var. Elle ne représente que 2 métiers sur les 20 exercés à l'échelle de la flotte du Var, et est très dépendante à une faible diversité d'espèces (thon rouge de l'Atlantique, espadon, dorade rose et sabre argenté). Cependant, la palangre à grands pélagiques est emblématique de la pêche varoise et se positionne comme la 4^e principale flottille de pêche du département (derrière les fileyeurs polyvalents, les fileyeurs exclusifs inférieurs à 3 miles nautiques et la ganguis). Pour certains pêcheurs, elle s'inscrit comme une pêche complémentaire à d'autres activités (de pêche, ou d'autres métiers).

TABLEAU COMPARATIF DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FLOTTE DE PÊCHE DU VAR ET DE SES PRINCIPALES FLOTTILLES



© Planète Mer — L. Debr

Chiffres clés de l'activité de pêche des navires varois et de son évolution entre 2008 et 2018 ; à l'échelle de la flotte de pêche varoise et des 4 flottilles d'intérêt étudiées dans cette étude.

		FLOTTILLES PRINCIPALES DU VAR				
Données analysées		Flotte de pêche varoise	Fileyeur exclusif inférieurs à 3 miles nautiques	Fileyeur polyvalent	Gangui	Métier de l'hameçon supérieurs à 3 miles nautiques
Valeurs moyennes annuelles (2008-2018)	Nombre de navires	213	74	46	19	10
	Classe de taille dominante	6-8m 46%	6-8m 60%	6-8m 50%	8-10m 45%	10-12m 40%
	Nombres d'espèces	~20	~20	~25	~15	~5
	Nombre de métiers	~10	~6	~8	~1	~2
	Nombre de marées	22 000	8 800	8 200	2 400	800
	Volume débarqué	672 tonnes	161 tonnes	187 tonnes	194 tonnes	52 tonnes
	Valeur débarquée	8 900 000€	2 500 000€	2 800 000€	1 900 000€	900 000€
Evolutions entre 2008 et 2018	Nombre de navires	-14%	-26%	+34%	-43%	+86%
	Nombre de marées	+6%	-23%	+97%	-22%	+114%
	Volume annuel débarqué	-25%	0%	+54%	-20%	+255%
	Valeur annuelle débarquée	+60%	+30%	+108%	+27%	+728%
Valeurs moyennes par navire (2008-2018)	Nombre de marins	1,23	1,14	1,15	1,66	1,68
	Taille moyenne	7,47 m	7,33 m	7,54 m	8,86 m	8,94 m
	Puissance motrice	58,1 kW	53,5 kW	63,9 kW	54,4 kW	107,3 kW
	Marées annuelles	100	120	180	130	80
	Volume par marée	30kg/marée	18kg/marée	23kg/marée	80kg/marée	60kg/marée
	Valeur annuelle débarquée	42 000€/an	35 000€/an	60 000€/an	110 000€/an	85 000€/an
Evolutions par navire entre 2008 et 2018	Nombre de marins	-1,9%	+2,3%	-0,9%	+11,9%	+6%
	Taille moyenne	+3%	+3%	-5%	+1%	+27%
	Puissance motrice	+14%	+32%	-6%	-9%	+74%
	Marées	+23%	+4%	+47%	+39%	+15%
	Volume annuel débarqué	-12%	+35%	+13%	+41%	+91%
	Valeur annuelle débarquée	+86%	+76%	+56%	+125%	+346%



© Planète Mer – L. Débas

PERSPECTIVES

Les ateliers participatifs de l'étude

La poursuite donnée à cette étude est la confrontation des résultats théoriques des modèles développés par l'Ifremer présentés précédemment avec la réalité de terrain connue des pêcheurs. Cette confrontation des résultats avec la réalité du terrain permettra d'adapter les interprétations des modèles en valorisant l'expérience des pêcheurs. Des analyses complémentaires permettront de donner suite aux retours des pêcheurs afin de discuter d'éventuelles différences entre les modèles et la réalité.

Ces ateliers participatifs, au nombre de 3 afin de travailler sur les principales flottilles identifiées dans cette étude : les ganguis, les fileyeurs (polyvalents et exclusifs inférieurs à 3 miles nautiques) et les métiers de l'hameçon (inférieurs à 3 miles nautiques et supérieurs à 3 miles nautiques) viseront à identifier des évolutions surprenantes ou des différences existantes entre la réalité qu'ont connu les pêcheurs entre 2008 et 2018 et les modèles d'estimation dont les résultats sont présentés précédemment. Ils permettront aussi d'amorcer des discussions ayant pour objectif d'expliquer certaines fluctuations (notamment raréfaction des stocks, perte d'attractivité, erreur potentielle dans la base de données, ou conséquence réglementaire).



© Planète Mer – L. Debas

Valoriser l'expérience des pêcheurs

A terme, cette étude sur la dépendance économique de la flotte de pêche du Var aux espèces et aux métiers pourra permettre de donner des clés d'argumentation et de réflexion aux pêcheurs en perspective de futurs outils et mesures de gestion et de régulation de l'accès aux ressources halieutiques pertinents. L'analyse de ces données économiques à l'échelle du département du Var est une première dans l'effort de connaissance et de compréhension de la pêche artisanale aux petits métiers du Var réalisé par Planète Mer, le CDPMEM Var, et l'Ifremer Brest – UMR AMURE. L'implication des pêcheurs à travers la valorisation de leur expérience sur cette étude pionnière pourra permettre d'envisager une meilleure intégration des connaissances empiriques des pêcheurs dans la mise en place des futurs modèles de gestion des ressources halieutiques.

En effet, la valorisation de l'expérience des pêcheurs qui sera confrontée aux modèles théoriques permettra de donner des pistes d'argumentation pour **défendre la forte polyvalence de la pêche artisanale aux petits métiers du Var.**



© Planète Mer – L. Debas

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES GÉOGRAPHIQUES

Décret du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006. [JORF n°0095 du 23 avril 2009](#) Texte n° 3

Arrêté du 4 novembre 2010 portant désignation des ports et lieux de débarquement des produits de la pêche maritime dans le Var. Préfet du Var.
Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

Arrêté n°2013354-0001 du 20 décembre 2013 portant réglementation de la pêche maritime professionnelle dans les eaux du cœur marin du parc national de Port-Cros autour des îles et îlots de Port-Cros. Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Direction Interrégionale de la mer Méditerranée
Service Réglementation - Contrôle

Arrêté n° R 93-201610-27-001 du 27 octobre 2016 portant réglementation particulière de la pêche professionnelle aux abords de l'île du Levant (Commune d'Hyères-les-Palmiers – département du Var). Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ESPADON

Règlement (CE) n° 520/2007 du conseil du 7 mai 2007 prévoyant des mesures techniques de conservation pour certains stocks de grands migrateurs et abrogeant le règlement (CE) n°973/2001. JO L 123 du 12 mai 2007, p.3

Arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle. [JORF n°0038 du 14 février 2013](#) Texte n° 32. Dernière mise à jour des données de ce texte : 30 mai 2020

Arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche. [JORF n°0049 du 27 février 2013](#) Texte n° 28. Dernière mise à jour des données de ce texte : 2 mars 2022

Arrêté du 6 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche. [JORF n°0009 du 11 janvier 2017](#) Texte n° 8

Arrêté du 29 mars 2017 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle de l'espadon (*Xiphias gladius*) de la Méditerranée pour les navires de pêche professionnelle battant pavillon français. [JORF n°0077 du 31 mars 2017](#) Texte n° 17

Arrêté du 13 mars 2018 établissant les modalités de répartition du quota d'espadon de Méditerranée (*Xiphias gladius*) accordé à la France pour la zone « Mer Méditerranée » pour l'année 2018. [JORF n°0063 du 16 mars 2018](#) Texte n° 30. Dernière mise à jour des données de ce texte : 31 mai 2018

Arrêté du 23 mars 2018 portant modification de l'arrêté du 29 mars 2017 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle de l'espadon (*Xiphias gladius*) de la Méditerranée pour les navires de pêche professionnelle battant pavillon français. [JORF n°0074 du 29 mars 2018](#) Texte n° 33

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ESPADON

Arrêté du 2 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche. [JORF n°0157 du 10 juillet 2018 Texte n° 17](#)

Arrêté du 5 juillet 2018 portant modification de l'arrêté du 29 mars 2017 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle de l'espadon (*Xiphias gladius*) de la Méditerranée pour les navires de pêche professionnelle battant pavillon français. [JORF n°0160 du 13 juillet 2018 Texte n° 29](#)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Règlement (CE) n° 520/2007 du conseil du 7 mai 2007 prévoyant des mesures techniques de conservation pour certains stocks de grands migrateurs et abrogeant le règlement (CE) n°973/2001. JO L 123 du 12 mai 2007, p.3

Arrêté du 28 mars 2008 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. [JORF n°0083 du 8 avril 2008](#) Texte n° 12. Dernière mise à jour des données de ce texte : 5 février 2009

Arrêté du 1^{er} avril 2008 fixant la liste des ports désignés pour les débarquements et transbordements de thon rouge effectués en France par les navires figurant dans le registre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) des navires autorisés à pêcher activement le thon rouge. [JORF n°0084 du 9 avril 2008](#) Texte n° 12 Dernière mise à jour des données de ce texte : 23 avril 2009

Arrêté du 9 avril 2008 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) de l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et la Méditerranée accordé à la France pour l'année 2008. [JORF n°0090 du 16 avril 2008](#) Texte n° 33

Arrêté du 30 janvier 2009 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) de l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et la Méditerranée accordé à la France pour l'année 2009. [JORF n°0030 du 5 février 2009](#) Texte n° 27 . Dernière mise à jour des données de ce texte : 04 novembre 2009

Arrêté du 30 janvier 2009 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. [JORF n°0029 du 4 février 2009](#) Texte n° 19. Dernière mise à jour des données de ce texte : 11 février 2010

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Règlement (CE) n° 302/2009 du conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n° 43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007. JO L 96/I du 15 avril 2009

Arrêté du 18 juin 2009 relatif à la mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte pour les navires pêchant le thon rouge à la senne en Méditerranée. JORF n°0145 du 25 juin 2009 Texte n° 56. Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 février 2010

Arrêté du 1^{er} octobre 2009 relatif à la mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte pour les navires de moins de 24 m pêchant le thon rouge. JORF n°0268 du 19 novembre 2009 Texte n° 32

Arrêté du 22 janvier 2010 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. JORF n°0034 du 10 février 2010 Texte n° 39. Dernière mise à jour des données de ce texte : 17 février 2011

Arrêté du 28 janvier 2010 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) de l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et la Méditerranée accordé à la France pour l'année 2010. JORF n°0034 du 10 février 2010 Texte n° 40. Dernière mise à jour des données de ce texte : 10 avril 2010

Arrêté du 10 mai 2010 définissant les mesures de contrôle de la pêcherie de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. JORF n°0110 du 13 mai 2010 Texte n° 40. Dernière mise à jour des données de ce texte : 08 juillet 2010

Arrêté du 11 février 2011 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) de l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et la Méditerranée, accordé à la France pour l'année 2011. JORF n°0039 du 16 février 2011 Texte n° 36. Dernière mise à jour des données de ce texte : 21 novembre 2011

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Arrêté du 11 février 2011 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. JORF n°0039 du 16 février 2011 Texte n° 35. Dernière mise à jour des données de ce texte : 12 octobre 2011

Arrêté du 8 avril 2011 définissant les mesures de contrôle de la pêcherie de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. JORF n°0094 du 21 avril 2011 Texte n° 42. Dernière mise à jour des données de ce texte : 04 février 2012

Arrêté du 13 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 11 février 2011 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. JORF n°0166 du 20 juillet 2011 Texte n° 28

Arrêté du 2 août 2011 relatif à la mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte pour les navires pêchant le thon rouge à la senne en Méditerranée. JORF n°0184 du 10 août 2011 Texte n° 23. Dernière mise à jour des données de ce texte : 26 septembre 2011

Arrêté du 25 janvier 2012 définissant les mesures de contrôle de la pêcherie de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. JORF n°0029 du 3 février 2012 Texte n° 18. Dernière mise à jour des données de ce texte : 15 mai 2013

Arrêté du 17 février 2012 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée » pour l'année 2012. JORF n°0050 du 28 février 2012 Texte n° 21. Dernière mise à jour des données de ce texte : 28 décembre 2012

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Arrêté du 21 septembre 2012 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. [JORF n°0227 du 29 septembre 2012](#) Texte n° 40. Dernière mise à jour des données de ce texte : 6 avril 2013

Arrêté du 29 janvier 2013 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée pour l'année 2013. [JORF n°0037 du 13 février 2013](#) Texte n° 30. Dernière mise à jour des données de ce texte : 31 décembre 2013

Arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche. [JORF n°0049 du 27 février 2013](#) Texte n° 28. Dernière mise à jour des données de ce texte : 2 mars 2022

Arrêté du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée. [JORF n°0080 du 5 avril 2013](#) Texte n° 32

Arrêté du 12 avril 2013 définissant les mesures de contrôle de la pêcherie de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. [JORF n°0110 du 14 mai 2013](#) Texte n° 17

Arrêté du 1er avril 2014 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée pour l'année 2014. [JORF n°0078 du 2 avril 2014](#) Texte n° 86. Dernière mise à jour des données de ce texte : 19 avril 2014

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Arrêté du 10 avril 2014 définissant les mesures de contrôle de la pêche de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. JORF n°0093 du 19 avril 2014 Texte n° 2. Dernière mise à jour des données de ce texte : 04 mai 2015

Arrêté du 28 janvier 2015 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée pour l'année 2015. JORF n°0035 du 11 février 2015 Texte n° 11. Dernière mise à jour des données de ce texte : 25 décembre 2015

Arrêté du 21 avril 2015 définissant les mesures de contrôle de la pêche de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. JORF n°0103 du 3 mai 2015 Texte n° 7. Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 juillet 2016

Arrêté du 29 janvier 2016 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée » pour l'année 2016. JORF n°0031 du 6 février 2016 Texte n° 9. Dernière mise à jour des données de ce texte : 23 décembre 2016

Arrêté du 29 avril 2016 définissant les mesures de contrôle de la pêche de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. JORF n°0116 du 20 mai 2016 Texte n° 6 Dernière mise à jour des données de ce texte : 08 mai 2017

Arrêté du 10 février 2017 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée » pour l'année 2017. JORF n°0037 du 12 février 2017 Texte n° 6. Dernière mise à jour des données de ce texte : 12 juin 2017

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Arrêté du 26 avril 2017 définissant les mesures de contrôle de la pêche de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. [JORF n°0108 du 7 mai 2017](#) Texte n° 9. Dernière mise à jour des données de ce texte : 04 mai 2018

Arrêté du 8 février 2018 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et Méditerranée » pour l'année 2018. [JORF n°0037 du 14 février 2018](#) Texte n° 29

Arrêté du 24 avril 2018 définissant les mesures de contrôle de la pêche de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. [JORF n°0102 du 3 mai 2018](#) Texte n° 26. Dernière mise à jour des données de ce texte : 15 mai 2019



137 avenue Clôt Bey
13008 Marseille
04.91.54.28.74
planetemer.org
contact@planetemer.org



© Planète Mer - L. Debas